



# Rapport d'activité

Des services de l'État en région Bretagne



2015







Les événements du début et de la fin de l'année 2015 nous ont tous profondément marqués. Dans ce contexte, le Gouvernement a lancé une mobilisation nationale sans précédent autour de l'égalité, de la citoyenneté et des valeurs de la République, notamment lors des comités interministériels pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) des 6 mars et 25 octobre 2015.

Les décisions prises à cette occasion ont été déclinées en Bretagne lors d'un séminaire de « Mobilisation des services de l'État pour les valeurs de la République », réuni sous mon égide et celle du recteur d'académie, le 4 mars. De façon complémentaire et spécifique, le recteur d'académie a organisé « les Assises locales et départementales de la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République » qui ont permis de réaffirmer avec force, en concertation avec l'ensemble des acteurs et des intervenants au niveau académique, la place de l'école dans l'apprentissage de la citoyenneté et du « vivre ensemble », et sa capacité à former des citoyens.

Au terme de cette démarche, le **Plan d'action régional en Bretagne pour l'égalité et la citoyenneté** d'octobre 2015, affiche, en 35 fiches actions, les engagements pris au plan local pour mobiliser, dans la durée, tous les leviers disponibles et faire ainsi vivre les **valeurs de la République** dans notre région.

2015 se caractérise également, au plan national, par la poursuite de l'importante réforme voulue par le Chef de l'État pour clarifier l'**organisation territoriale** de la France, la rendre plus lisible, mieux prendre en compte les besoins des citoyens et permettre une baisse des dépenses publiques.

Ont ainsi vu le jour, le 1er janvier 2015, les Métropoles de Rennes et Brest avec lesquelles nous avons signé, les présidents du Conseil régional, des Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et du Finistère et moi-même, un contrat de partenariat qui engage plus de 264 M€ de crédits de l'État, dont 153 M€ inscrits au CPER, au profit de ces deux collectivités. De même, 4 M€ de crédits État sont consacrés au financement de priorités de développement sur le territoire de l'Association des Îles du Ponant.

L'État consacre également plus de 31M€ aux projets portés par les acteurs locaux en faveur de la cohésion et de l'égalité des territoires, au titre du volet territorial du contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020, pour anticiper et accompagner les mutations économiques, améliorer l'accès aux services au public, renforcer les centralités des villes petites et moyennes, auxquels s'ajoutent les crédits ANRU au titre de la politique de la ville et du soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU.

Au global, le **CPER Bretagne 2015-2020**, que j'ai signé le 11 mai 2015 avec le président du Conseil régional, **mobilise 1,2 milliards d'euros État-Région, sur 6 ans**, traduisant ainsi également les autres engagements du Pacte d'avenir pour la Bretagne en matière, notamment, d'accessibilité, d'enseignement supérieur et de recherche. Cette enveloppe, si l'on y ajoute les crédits des différents cofinanceurs (collectivités territoriales, fonds européens, BPI France...), représente **un potentiel de plus de 3 milliards d'euros de crédits publics fléchés au profit de la région à l'horizon 2020**.

Les expérimentations concernant les simplifications administratives, second enjeu du Pacte d'avenir, se poursuivent en 2015 avec la mise en place en Bretagne de l'**autorisation environnementale unique** pour les projets soumis à la loi sur l'eau, le **régime de l'enregistrement** pour les élevages de volailles entre 30 000 et 40 000 places, un projet de **simplification des mises à jour de plans d'épandage...** toutes actions dont est informée la conférence régionale de modernisation, réunie pour la seconde fois en mai 2015.

Enfin, au cours de l'année écoulée quatre objectifs majeurs ont guidé l'action des services de l'État :

- *accompagner la dynamique régionale en faveur de l'emploi et de la compétitivité,*
- *lutter contre les inégalités territoriales et la fragilisation des populations,*
- *conjuguer performance énergétique et performance environnementale,*
- *simplifier et moderniser l'action publique.*

**Le rapport d'activité 2015 qui vous est présenté, après une synthèse calendaire que j'ai souhaité centrée, cette année, sur le CPER 2015-2020, illustre les actions menées par les services de l'État en Bretagne pour mettre en oeuvre ces priorités.**

Bonne lecture à toutes et à tous

Le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Patrick STRZODA

- 1** p 5 - 9 **PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS 2015**
- 2** p 10 - 49 **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES MAJEURES DE L'ÉTAT EN BRETAGNE**
- p 12 - 27 **2.1 Accompagner la dynamique régionale en faveur de l'emploi et de la compétitivité**  
2.1.1 La mobilisation pour l'emploi  
2.1.2 Le renforcement du partenariat et du dialogue social  
2.1.3 Le soutien à l'investissement public  
2.1.4 Les filières  
2.1.5 L'accessibilité
- p 28 - 37 **2.2 Lutter contre les inégalités territoriales et la fragilisation des populations**  
2.2.1 L'école au coeur de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales pour conforter la réussite de tous les jeunes  
2.2.2 L'engagement  
2.2.3 La mixité sociale et culturelle  
2.2.4 Les ruralités
- p 38 - 47 **2.3 Conjuguer performance économique et performance environnementale**  
2.3.1 Environnement - Biodiversité - Énergie  
2.3.2 Agriculture  
2.3.3 Santé - Environnement
- p 47 - 49 **2.4 Simplifier et moderniser l'action publique**  
2.4.1 Simplifier  
2.4.2 Moderniser
- 3** p 50 - 52 **ANNEXES**
- p 51 **3.1 L'État en région**
- p 51 **3.2 Les services de l'État en région**
- p 51 **3.3 Les moyens humains**
- p 52 **3.4 Les grandes réformes institutionnelles**

# **1 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS 2015**





Réunions État-Région avec les Conseils généraux, les Communautés d'agglomération, les Pays, les établissements d'enseignement supérieur, le collectif des associations de protection de l'environnement sur les quatre volets du CPER: volets territorial, mobilité multimodale, enseignement supérieur, recherche et innovation, transition écologique et énergétique

**22 janvier** : Intervention du préfet de région devant le Conseil général d'Ille-et-Vilaine sur le CPER

Janvier



**4 février** : Forum du Très Haut Débit à Brest

**5 février** : Comité de pilotage PEM de Rennes

**6 février** : Réunion du comité régional du programme des investissements d'avenir en présence de M. Schweitzer, commissaire général à l'investissement

**11 février** : Comité de suivi LGV Bretagne Pays de Loire

**13 février** : Comité de suivi du CPER 2015/2020 à Lorient

**15 février** : Conférence territoriale (B16) en présence du préfet de région

**18 février** : Conférence bretonne de l'énergie

**19 février** : Réunion plénière du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)

Février



**3 mars** : Lancement de la consultation du public pour un mois sur le projet de CPER

**4 mars** : Séminaire des services de l'État « Mobilisation pour les valeurs de la République »

**24 mars** : Comité de pilotage du PEM de Rennes

**26 mars** : Réunion du Conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé (ARS)

**31 mars** : Restitution au comité régional sur les contrôles des conclusions du rapport de la mission confiée au préfet de région pour rendre les contrôles « plus efficaces et plus acceptables ».

**Fin mars-début avril** : Assises de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République dans l'académie de Rennes (14 réunions infra départementales)

Mars



**8 avril** : Comité régional des maisons de santé pluri-professionnelles

**9 avril** : Adoption du CPER par le Conseil régional

**24 avril** : 19 ème Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) à Brest

**21 avril** : À Saint-Brieuc, 1ère réunion d'information et d'échanges dans les territoires sur le volet territorial du CPER

**28 avril** : Carrefour régional des mobilités dans les fonctions publiques

**29 avril** : Inauguration des locaux de l'institut de recherche technologique B<com> à Cesson Sévigné

Avril



**Légende CPER :**

- l'accessibilité et la mobilité multimodale,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- la transition écologique et énergétique,
- le développement de tous les territoires.

			
<p>▶ Réunions d'information et d'échanges dans les territoires sur le volet territorial du CPER (Cornouaille ; Centre-Ouest Bretagne)</p>	<p><b>Mai</b></p>		
<p>▶ <b>11 mai à Montauban de Bretagne :</b>  <u>Matin</u> : Signature du CPER 2015-2020 par le préfet de région et le président du conseil régional  <u>Après-midi</u> : Comité de suivi de la RN 164</p> <p>▶ <b>18 mai</b> : 2ème conférence de la modernisation publique</p>			
<p>▶ Réunions d'information et d'échanges dans les territoires sur le volet territorial du CPER (Trégor/Guingamp ; Ploërmel/Vannes ; Brest ; Dinan/centre Bretagne ; Morlaix ; Pontivy, Redon, Rennes)</p>	<p><b>Juin</b></p>	 	
<p>▶ <b>10 juin</b> : Comité de pilotage LNOBPL</p> <p>▶ <b>22 juin</b> : Première réunion du comité de pilotage ferroviaire</p> <p><b>8 juin</b> : 1ère conférence régionale de l'investissement public</p> <p><b>25 juin</b> : Réunion plénière du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)</p> <p><b>26 juin</b> : Comité régional de suivi du plan algues vertes - conclusions de la mission interministérielle d'évaluation du volet préventif du plan 2010-2015 de lutte contre les algues vertes en Bretagne</p> <p><b>26 juin</b> : Réunion du Conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé (ARS)</p>			
<p>▶ Réunions d'information et d'échanges dans les territoires sur le volet territorial du CPER (Rennes Métropole ; Lorient ; Saint-Malo)</p>	<p><b>Juillet</b></p>	 	
<p><b>3 juillet</b> : Installation du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne</p> <p><b>7 juillet</b> : Conférence bretonne sur l'eau et les milieux aquatiques (CBEMA)</p> <p><b>9 juillet</b> : Bureau de la Conférence sociale</p> <p><b>9 juillet</b> : Réunion du comité régional nitrates sur les déclarations de flux d'azote et les projets de textes nationaux</p> <p>▶ <b>10 juillet</b> : Signature du contrat de partenariat Etat-Région-Association des Iles du Ponant, en présence du Premier ministre, à Ouessant</p> <p><b>23 juillet</b> : Conférence régionale agricole sur le plan gouvernemental de soutien à l'élevage</p>			
<p><b>7 août</b> : Adoption du Plan de Développement Rural Breton par l'UE</p> <p>▶ <b>26 août</b> : Décision du préfet de région, après avis favorable du CAR, approuvant le cahier des charges du volet territorial du CPER, valant convention d'application</p>	<p><b>Août</b></p>		

**Légende CPER :**

- ▶ l'accessibilité et la mobilité multimodale,
- ▶ l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- ▶ la transition écologique et énergétique,
- ▶ le développement de tous les territoires.



**17 septembre** : Validation par les membres du pré-CAR du cahier des charges du dispositif de soutien en faveur des incubateurs d'activité au titre de l'économie sociale et solidaire du volet territorial du CPER

**22 septembre** : 3ème comité régional stratégique de la filière véhicules et mobilités

**24 septembre** : Rencontre avec les élus des baies algues vertes en présence de membres des cabinets des ministères de l'écologie et de l'agriculture

**25 septembre** : Colloque « effets socio-économiques de la LGV », de l'observatoire de la LGV

**25 au 27 septembre** : Colloque sur le changement climatique « la pluie et le beau temps »

**30 septembre** : Inauguration à Liffré de la première unité de méthanisation bretonne avec injection de biogaz

**Septembre**



**1er octobre** : Début de l'expérimentation sur la réduction de la vitesse sur la rocade de Rennes

**2 octobre** : Journée régionale pour l'égalité et la citoyenneté

**7 octobre** : Réunion interministérielle à l'Hôtel Matignon au sujet des dossiers bretons

**9 octobre** : Réunion du Conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé (ARS)

**15 octobre** : Adoption par le Conseil régional de la convention spécifique pour la transmission des langues bretonnes et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, et de la convention de délégation de compétences de l'État à la région Bretagne en matière culturelle (livre et cinéma)

**19 octobre** : Comité stratégique régional de la filière numérique

**20 octobre** : Réunion plénière du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)

**21 octobre** : 15 ème Conférence bretonne de l'énergie

**21 octobre** : Comité de suivi du projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire

**22 octobre** : Comité régional d'orientation de BPI

**23 octobre** : Réunion du bureau du CREFOP en présence de Mme EL KHOMRI, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

**Octobre**



**Légende CPER :**

-  l'accessibilité et la mobilité multimodale,
-  l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
-  la transition écologique et énergétique,
-  le développement de tous les territoires.

**2 novembre** : 2ème réunion de la conférence régionale de l'investissement public

**2 novembre** : Adoption du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

▶ **6 novembre** : Comité régional des maisons de santé pluriprofessionnelles

▶ **10 novembre** : Signature du contrat métropolitain 2015-2020 de Rennes Métropole

▶ **12 novembre** : Signature du contrat métropolitain 2015-2020 de Brest Métropole

▶ **12 novembre** : Inauguration de la 1ère Maison de Services Au Public de Bretagne, à Pleine-Fougères

**19 novembre** : Comité régional de pilotage du plan algues vertes : dernières évaluations des chartes de territoire et projections sur la transition en 2016

**24 novembre** : Adoption par le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) de son programme pluriannuel d'intervention 2016-2020

**26 novembre** : Séminaire des services de l'État sur la transition énergétique

**27 novembre** : Réunion élargie du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, consacrée à la mise en oeuvre du programme de relocalisation des migrants/réfugiés

**30 novembre** : CREFOP plénier et signature du plan régional de lutte contre l'illettrisme

Novembre

**8 décembre** : Réunion du Conseil de surveillance de l'Agence régionale de santé (ARS)

**8 décembre** : Réunion du Comité régional d'orientation (CRO) de l'ADEME

▶ **10 décembre** : Ouverture à la circulation d'une section de 3 kilomètres à 2x2 voies au niveau de Loudéac, portant à 101 km (sur les 162 km) l'itinéraire RN 164 déjà à 2x2 voies

**30 décembre** : Parution du décret n°2015-1918 du 30 décembre 2015 portant délégation de compétences du ministère de la culture et de la communication à la région Bretagne

Décembre

**Légende CPER :**

- ▶ l'accessibilité et la mobilité multimodale,
- ▶ l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- ▶ la transition écologique et énergétique,
- ▶ le développement de tous les territoires.

## **2** ORIENTATIONS STRATÉGIQUES MAJEURES DE L'ÉTAT EN BRETAGNE



2015 est l'année de mise en oeuvre de grands plans nationaux.

## LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS

### ● Le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC)

Les événements de janvier 2015 ont conduit à une mobilisation nationale sans précédent, expression forte du pacte social qui fonde la République. Ils appelaient une réponse en profondeur de l'État, construite autour de deux axes :

- **Renforcer la sécurité pour tous et prévenir la radicalisation,**
- **Se mobiliser de façon large et permanente pour les valeurs de la République.**

Dans ce cadre, le Gouvernement a réuni à deux reprises le Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC), le 6 mars et le 26 octobre 2015, dont sont issues 60 mesures pour « une République en actes » fondées sur les principes suivants :

*« La citoyenneté, c'est l'appartenance à une communauté de destin, et l'adhésion à des valeurs partagées  
L'égalité, ce sont les mêmes opportunités données à chacun, et les mêmes règles qui s'imposent à tous. »*

Il appartenait aux préfets de région et aux recteurs, en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et socioprofessionnels, de mettre en oeuvre localement les mesures et actions décidées à cette occasion.

Le **PLAN CIEC BRETON** qui en découle a été publié le 2 octobre 2015 et comporte 5 leviers d'intervention qui adaptent au contexte breton les préconisations du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 et les conclusions des Assises de l'École, et qui constituent le socle de la mobilisation régionale :

- *S'engager*
- *Communiquer et se comprendre*
- *S'insérer socialement et professionnellement*
- *Se former et former les acteurs*
- *Vivre ensemble.*

## LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

Enfin, le Contrat de Plan breton 2015-2020 a été signé conjointement par l'État et la Région le 11 mai 2015, après une phase d'élaboration s'appuyant sur une concertation très large, comme celle qui a présidé à l'élaboration du Pacte d'avenir pour la Bretagne.



Au total, il mobilise plus d'un milliard d'euros de l'État, de la Région, d'autres collectivités, ainsi que d'établissements tels que BPI France, le CNOUS, les grands organismes de recherche, au profit des priorités suivantes dans lesquelles l'emploi s'inscrit comme priorité transversale :



### ● Le Comité Interministériel aux Ruralités (CIR)

Le Gouvernement a également réuni, les 13 mars et 14 septembre 2015, le Comité Interministériel aux Ruralités (CIR) clôturant les travaux des assises des ruralités organisées à l'automne 2014, afin de détailler les mesures en faveur de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires ruraux.

#### Les 3 priorités du Comité Interministériel aux Ruralités du 13 mars 2015 :

- Priorité 1** - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services
- Priorité 2** - Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux
- Priorité 3** - Assurer la mise en réseau des territoires

Les services de l'État en région Bretagne se sont mobilisés, au côté des collectivités, pour mettre en oeuvre concrètement les mesures annoncées dans ce cadre, afin d'accompagner au quotidien les habitants de ces territoires.

- ▶ – l'accessibilité et la mobilité multimodale,
- ▶ – l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- ▶ – la transition écologique et énergétique,
- ▶ – le développement de tous les territoires.

À ce montant, s'ajoutent 1 milliard de crédits de l'État et de BPI France dans le cadre de programmes nationaux d'investissements et du plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire, et 1 milliard de crédits européens (dont 750 millions sont gérés par la Région, autorité de gestion à partir de 2015).

**PLUS DE 3 MILLIARDS D'EUROS  
CONSACRÉS A LA COMPÉTITIVITÉ  
ET A L'ATTRACTIVITÉ DE LA BRETAGNE.**

## 2.1 Accompagner la dynamique régionale en faveur de l'emploi et de la compétitivité

### 2.1.1 La mobilisation pour l'emploi

L'État et le Conseil régional consacrent un budget important aux politiques en faveur des demandeurs d'emploi les plus fragiles et pour l'égalité des chances, en développant la formation :

- État : plus de 130 M€ de crédits en 2015,
- Région : près de la moitié du budget régional sur un large champ d'intervention.

L'objectif du CPER en matière d'emploi est donc essentiellement de développer des actions transversales et spécifiques, ciblées pour :

- favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics,

- anticiper et accompagner les mutations économiques dans les territoires,
- soutenir des filières prioritaires pour l'économie bretonne.

C'est l'effet levier qui est recherché, en cohérence avec les orientations tracées par le Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Le CPER, c'est :

- Etat : 10 M€
- Région : 10 M€

Chiffres clés



©Gouvernement

#### LES EMPLOIS AIDÉS

**Le service public de l'emploi reste mobilisé pour soutenir les demandeurs d'emploi les plus fragilisés.**

Les contrats aidés visent les publics les plus en difficulté (jeunes éloignés de l'emploi, seniors, demandeurs d'emploi longue durée, personnes handicapées).

La Bretagne tient largement les objectifs qui lui ont été fixés sur le plan quantitatif, avec un taux de prescription régional supérieur à celui constaté au niveau national. Il en va de même sur le plan qualitatif, dans les deux secteurs marchand et non marchand, si l'on considère l'augmentation de la durée des contrats (pour les CAE, environ 11 mois en moyenne),

ou l'attention portée aux publics cibles (augmentation de la représentation des demandeurs d'emploi de longue durée, des seniors, des travailleurs handicapés parmi les bénéficiaires de CAE et CIE, et de la part des jeunes sans qualification pour les emplois d'avenir (EAv), cette proportion étant, pour les deux premiers dispositifs, supérieure au niveau national).

- 9 863 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE, secteur non marchand),
- 3 240 CIE (secteur marchand),
- 2 691 emplois d'avenir dédiés aux jeunes de moins de 16 à 25 ans sans emploi.

Chiffres clés

#### Taux de réalisation 2015 :

	réalisé en Bretagne	% Bretagne	% France	Observations
CAE	10 699	108,5%	104,7%	réalisation supérieure aux objectifs attendus : Bretagne 8 <sup>ème</sup> région française
CIE	4 054	125,1%	112,9%	réalisation très satisfaisante des objectifs : Bretagne 1 <sup>ère</sup> région française
EAv	2 541	94,4%	96,7%	réalisation légèrement inférieure aux objectifs : Bretagne 14 <sup>ème</sup> région française

	DELD	Seniors	Travailleurs handicapés (TH)	Observations
CAE	71,5%	33,5%	23,6%	Insertion des TH : Bretagne 1 <sup>ère</sup> région française
CIE	70,6%	26,6%	10,2%	Insertion des TH : Bretagne 9 <sup>ème</sup> région française
EAv	2 541	96,7%	5,1%	Insertion des TH : Bretagne 1 <sup>ère</sup> région française

Le déploiement progressif des **CIE "Starter"** permet aux entreprises du secteur marchand de recruter des jeunes de moins de 30 ans en situation d'insertion professionnelle et sociale très difficile (jeunes résidant dans un quartier prioritaire Politique de la Ville, bénéficiaires du RSA, suivis dans le cadre d'un dispositif deuxième chance...).

- Objectif : 433
- 413 contrats conclus (93,2%)
- 16,3% de CIE Starter en QPV

Chiffres clés

## DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE

Dans un contexte difficile depuis 2009, les effectifs en apprentissage ont plutôt bien résisté en Bretagne. L'État s'est fortement mobilisé avec ses partenaires pour développer ces formations par alternance.

L'APPRENTISSAGE  
C'EST VOTRE AVENIR



WWW.APPRENTISSAGE.GOUV.FR

● **Données à la rentrée de septembre 2015 :** 17 089 apprentis inscrits en Bretagne (- 0,5% par rapport à la rentrée 2014) soit une quasi stabilité des effectifs d'apprentis en Bretagne

● **Evolution diversifiée selon les secteurs :** favorable pour la métallurgie et les métiers de bouche, négative pour le BTP et le commerce

Chiffres clés

### ● Plan de promotion de l'apprentissage

L'État et la Région ont conduit ensemble un plan de promotion de l'apprentissage qui accompagne les nouvelles mesures en la matière, notamment en direction des TPE : aide à l'accueil des jeunes apprentis de moins de 18 ans permettant le financement de la première année de formation à coût zéro

(cette aide est cumulable avec les autres mesures existantes), prime d'apprentissage versée par le Conseil régional, aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 250 salariés, crédits d'impôts, CICE, simplification de la réglementation relative aux travaux dangereux et aux tâches en hauteur réalisés par des apprentis mineurs.

### Le Plan de promotion de l'apprentissage - 3 axes principaux

- Communiquer sur l'apprentissage et les aides mobilisables
  - Mobiliser les acteurs de l'apprentissage et prospecter les employeurs de plus de 250 salariés
  - Favoriser le recrutement d'apprentis dans la fonction publique
- Pôle Emploi s'est rapproché de 161 entreprises n'atteignant pas le quota d'alternants de 4 % : 288 offres nouvelles d'apprentissage ont été collectées
- Nombreuses actions partenariales avec une implication forte des services de l'État, des Missions locales et du CRIJ : « RH TPE », promotion de l'alternance dans les TPE, diffusion de la mesure TPE jeune apprenti, création d'un livret d'accueil, organisation d'un « job dating » alternance ; « Mercredi de l'alternance » (réunions d'information collectives à destination des demandeurs d'emploi pour les informer sur les possibilités offertes par l'alternance, les offres d'emploi, les organismes de formation...)...
- Désignation d'ambassadeurs régionaux de l'apprentissage

Zoom

- **L'apprentissage agricole** en Bretagne se maintient. En Bretagne, 10 CFA agricoles et un maritime (sur les 39 CFA bretons) accueillent 1 419 apprentis (données décembre 2015) dans des formations relevant du ministère de l'agriculture, soit 8,5 % des effectifs régionaux. Cette part est en très légère hausse depuis 2009 (+ 0,75 point), avec une stabilité des effectifs.

En incluant les formations hors champs de compétences du ministère de l'agriculture, les CFA agricoles bretons forment 2 068 apprentis, soit 12,3 % des apprentis en Bretagne.

Les effectifs d'apprentis ont augmenté de 34 % depuis 2009 dans le secteur des formations à la production agricole, qui représente près du tiers de l'apprentissage agricole régional. Les effectifs dans les secteurs de l'aménagement, l'agroéquipement, la transformation, le commerce distribution se maintiennent. Ceux de la production horticole et des soins aux animaux ont, en revanche, diminué pour devenir «confidentiels» (28 en production horticole et 2 en soins aux animaux fin 2015).

Les effectifs augmentent dans les formations de niveau III, se maintiennent dans le niveau IV et diminuent dans le niveau V. Ces évolutions traduisent la montée en qualification à laquelle contribue l'apprentissage.



© Pascal Xicluna/Min. Agri.Fr

- **« Réussite apprentissage »**

Le Plan CIEC renforce l'engagement en faveur de l'apprentissage, via le dispositif « Réussite apprentissage » qui vise à augmenter la part des jeunes en apprentissage résidant dans les Quartiers Politique de la Ville (un objectif de 40%) et réduire le nombre de décrocheurs.

Le dispositif permet d'agir sur le repérage, l'orientation, la préparation en amont de l'entrée en apprentissage, l'accompagnement renforcé se poursuivant en début de contrat.

En Bretagne, 9 porteurs de projets ont déposé un dossier. Deux projets ont été mutualisés au niveau départemental, soit un seul projet pour l'ensemble des missions locales d'Ille-et-Vilaine et un autre porté par les missions locales du Morbihan.

Le Comité national de sélection a retenu 8 projets portés par les acteurs locaux bretons (7 missions locales et un CFA), pour un total de 740 jeunes bretons qui seront accompagnés au titre de ce dispositif en 2016 et un financement global de 423.200€.

- **L'apprentissage dans la fonction publique**

L'État encourage le développement de l'apprentissage au sein de la fonction publique, en accueillant 10 000 apprentis d'ici 2016, dont 4 000 dès septembre 2015. En Bretagne, 151 contrats d'apprentissage ont été conclus dans l'ensemble des services de l'État (rectorat, préfectures, services déconcentrés tels que la direction des finances publiques, la défense...).

Tous les niveaux de formation sont accessibles, dans différentes familles de métiers : administration générale (secrétariat, gestion...), logistique et maintenance (cuisinier, mécanicien automobile, peintre...), informatique et réseaux (administrateur en système et réseaux d'information et communication...)



©SRCI

## ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI

**Le plan CIEC renforce des dispositifs destinés à soutenir les jeunes les plus éloignés de l'emploi.**

- **« Déclic pour l'action »** : l'offre de service mise en oeuvre en octobre 2015 par les centres AFPA a pour objectif de développer un nouveau service pour soutenir les jeunes (150 pour le dernier trimestre 2015) dans la construction de leur projet professionnel en mobilisant leurs compétences, intégrant des prestations d'hébergement, de formation, d'accompagnement social et d'accès à la citoyenneté. Un comité de pilotage réunit l'AFPA, le Conseil régional, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML), Pôle emploi et l'EPIDE.

- **Offres de services** : accompagnement de 150 jeunes sur 4 ateliers et deux services (hébergement et restauration) pour le dernier trimestre 2015.
- 3 sites en Bretagne (Brest, Rennes, Lorient)
- 250 K€ par site, soit une enveloppe de 750 K€ en Bretagne
- **Objectif cible** : 30% des jeunes résidant dans les QPV

Chiffres clés

## ● Développer l'accès au parrainage pour les jeunes résidents des quartiers politique de la ville (QPV)

- **Offre de parrainage** : plus de 1020 binômes, soit une hausse de 22% par rapport à 2014, dont 747 exclusivement réservés aux résidents des quartiers politique de la ville (QPV) en 2015 (pour 61 K€, de financement)
- Les missions locales représentent 85% des structures qui mobilisent ce dispositif
- **Crédits 2015** : 311 K€ (250 K€ DIRECCTE et 61K€ DRJSCS)

Chiffres clés

Un comité composé des services de l'État et de l'Association Régionale des Missions Locales assure le suivi et le pilotage du dispositif.



© ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

## ● Garantie Jeunes

La Bretagne est totalement couverte par le dispositif, lancé dans le Finistère en décembre 2013, déployé en Ille-et-Vilaine en janvier 2015, et étendu dans le Morbihan et les Côtes d'Armor à compter d'avril 2015.

- **Objectif 2015** : 3 410 jeunes accompagnés en 2015 (6,8 % de l'objectif national)
- **Taux de réalisation au 31 décembre 2015** : 85% (2 893 jeunes)
- **Crédits d'accompagnement** : 19 M€ aux missions locales ; allocation versée aux jeunes : 6,7 M€.

Chiffres clés



© ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue

## 2.1.2 Le renforcement du partenariat et du dialogue social

### LA CONFÉRENCE SOCIALE

Issue du Pacte d'avenir pour la Bretagne, la conférence sociale associe en formation plénière l'État, le Conseil régional, les organisations syndicales de salariés présentes au CESER, les organisations patronales interprofessionnelles, la FRSEA ainsi que d'autres acteurs importants invités (CCIR, CRMA, CRA, etc). Six groupes de travail ont été mis en place depuis février 2014 sur :

- la sécurisation des parcours professionnels
- la prise en compte de la charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi
- l'extension des mesures d'urgence
- l'association des organisations syndicales aux stratégies de filières
- le projet de charte label social transport
- les simplifications administratives dans le domaine social.

La réflexion conduite sur la sécurisation des parcours professionnels a permis d'identifier quatre territoires d'expérimentation, inscrits au CPER, pour lesquels il s'agit d'innover et d'expérimenter un nouveau dispositif, et non de s'inscrire dans les dispositifs existants, pour anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels:

- Un territoire très affecté par des restructurations lourdes ou continues : Morlaix, qui devra veiller à faire converger sa démarche avec les actions déjà initiées sur le territoire ;
- Un territoire peu affecté par des restructurations mais où l'emploi est en forte diminution : Saint-Brieuc / Lamballe ;

- Un territoire peu affecté par des restructurations récentes et avec des potentialités importantes : Lorient ;
- Un territoire avec des besoins importants d'accompagnement pour les entreprises : Vitré/Fougères.

Parallèlement, le partenariat se renforce avec le déploiement des Services Publics de l'Emploi de Proximité (SPEP) sur l'ensemble de ces territoires. Ce dispositif permet de déployer des projets là où existe l'association la plus large possible des acteurs locaux pour conduire des actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Il a vocation à être dupliqué dans d'autres territoires début 2016, notamment à Loudéac et Redon.



©SRCT

## LE COMITÉ RÉGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

Installé fin 2014, le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles renforce la démarche partenariale de la conférence sociale en laissant une large place aux partenaires sociaux.

Le CREFOP a pris tout son sens en 2015, notamment via sa commission « Service Public de l'emploi régional (SPER) », la Bretagne étant la seule région à avoir fait ce choix d'adosser le SPER au CREFOP, renforçant ainsi le rôle du Conseil régional et des partenaires sociaux dans le pilotage des

politiques d'emploi, ou encore via sa commission « Orientation » qui a défini et validé l'architecture du service public régional de l'orientation.

Il a également adopté, le 30 novembre 2015, le plan régional de lutte contre l'illettrisme car c'est bien son objet que de rendre les salariés plus autonomes en s'attachant à leur formation et au développement de l'emploi.

Le 23 octobre 2015, le bureau du CREFOP s'est tenu en présence de Mme Myriam EL KHOMRI, ministre chargée de l'emploi

A l'ordre du jour :

- l'apprentissage en Bretagne
- le COPAREF
- l'offre de service aux TPE
- la signature de la convention Pôle Emploi / UIMM visant à accroître le recueil d'offres d'emploi dans les entreprises de la métallurgie et faciliter les recrutements de demandeurs d'emploi par ces entreprises.

Zoom



### 2.1.3 Le soutien à l'investissement public

#### LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC

**Deux réunions de la Conférence régionale de l'investissement public, les 6 juin et 2 novembre 2015 :** cette conférence réunit les services de l'État, ses agences (ADEME, ANRU, Agence de l'eau, BPI, CDC), le Conseil régional, les Conseils départementaux, les Métropoles et les représentants des EPCI et des communes, les organismes consulaires et les représentants du monde économique.

La conférence régionale de l'investissement public a permis de faire le point sur la disponibilité d'outils financiers à la disposition des acteurs publics pour soutenir l'investissement, parmi lesquels :

- Les dispositifs de soutien de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau ;
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui a été sensiblement abondée en 2015. L'enveloppe régionale de 41 M€ a été entièrement consommée ;

- Le nouveau dispositif de préfinancement du FCTVA, proposé par la Caisse des dépôts, ainsi que les prêts au service public local (enveloppe nationale de 20 milliards €).

**Conférence régionale de l'investissement public**

## Le plan de relance gouvernemental en faveur de l'investissement routier

- Une dotation supplémentaire de crédits de 3,5 M€ abondant le programme 2015 ;
  - La réfection lourde des chaussées de la RN 176 dans le secteur de Dinan : 2 M€ en complément des 0,9 M€ déjà programmés. Ce sont ainsi 14 km de chaussées au total qui vont être réparés cette année sur cet axe ;
  - La réfection des chaussées d'une section de 11 km de la RN 12 dans le Finistère sur les communes de Plouégat-Moysan et Plouigneau, à l'est de Morlaix : 1,5 M€ ;
- Les travaux ont été réalisés en septembre-octobre 2015 pour la RN 12, et de fin août à début décembre pour la RN176.

La Conférence régionale de l'investissement public a également examiné l'impact sur le territoire régional des décisions d'investissement portées par plusieurs grands acteurs publics pour les années à venir :

- RTE investit en région Bretagne à hauteur de 45 M€ en 2015 et 111 M€ en 2016.
- SNCF Réseau, notamment à travers les travaux de la LGV, intervient à hauteur de 264 M€ en 2015, 192 M€ en 2016 et 171M€ en 2017.
- L'Agence Régionale de Santé soutient les projets d'investissement locaux dans le secteur hospitalier et le secteur médico-social à hauteur, respectivement, de 70 M€ et 18 M€ par an.
- Bretagne Très Haut Débit est d'ores et déjà entrée dans une première phase de travaux jusqu'en 2018 (400 M€) pour la montée en débit de 32 territoires.

Ces investissements irriguent l'ensemble du territoire breton. Tous les acteurs concernés s'engagent dans des démarches visant à mieux informer le tissu économique local sur les appels d'offre à venir et à permettre aux PME d'accéder à ces marchés.

Les acteurs ont été sensibilisés sur les possibilités d'intégrer des clauses sociales dans les marchés publics et sur l'existence d'un réseau de facilitateurs animé par la DIRECCTE.

Le projet de Loi de Finances pour 2016 propose un effort important pour soutenir l'investissement public local, à travers un fonds doté d'un milliard d'euros.



©ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

## LE RÉFÉRENT UNIQUE INVESTISSEMENT (RUI)

Ce dispositif de soutien à l'investissement industriel accompagne, depuis près de trois ans, les projets d'investissements des collectivités territoriales d'au moins 3 M€ et dispose des moyens d'un ensemble facilitateur.

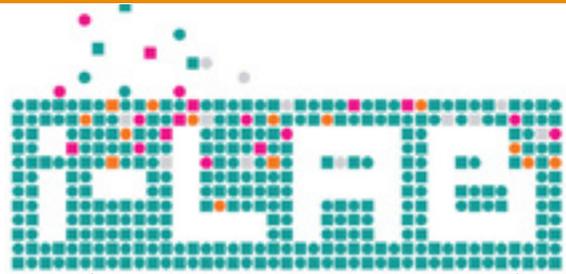


©ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

- **10 projets nouveaux ou relancés identifiés** représentant un potentiel de 125 M€ d'investissements et 620 emplois créés (projets actés ou en phase de réalisation)
- **2 projets prospectifs identifiés** représentant un potentiel de 65 M€ d'investissements et 200 emplois créés
- **22 projets suivis** par le RUI représentant plus de 350 M€ d'investissements
- **1 dossier PAT et 4 dossiers ARI-PME** décidés pour 38,2 M€ d'investissements et 97 créations d'emplois

## Le concours I-LAB 2015

17<sup>ème</sup> concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, organisé par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et BPI France (Jury national: 9 juin 2015)



©ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

### - 3 volets :

\* **«Création Développement»** : pour les projets qui se situent juste en amont de la création de l'entreprise. 4 lauréats : 900k€.

\* **«Emergence»** : projets nécessitant encore une phase de maturation et de validation technique, économique, juridique et commerciale. 4 lauréats : 130k€  
Les résultats sur les 2 premiers volets positionnent la **Bretagne comme la 3ème région française** derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

\* **«Tremplin PEPITE»** concerne l'entrepreneuriat étudiant.

Les résultats 2015 (3 lauréats à 5 k€ et 1 lauréat à 10k€) placent la **Bretagne dans les 5 premières régions** en matière de création d'entreprises issues de PEPITE (Pôle de l'Entrepreneuriat Étudiant).

Zoom

- 15 dossiers Emergence dont 1 porté par une femme
- 19 dossiers Création-Développement, dont 3 portés par une femme
- âge des porteurs : 35% entre 30 et 39 ans ; 44% entre 40 et 49 ans
- 62% des candidats : diplôme de Master ou d'ingénieur ; 32% : doctorat
- 17 projets sur 34 concernent les TIC

Chiffres clés



©ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

L'État a augmenté de 10% sa dotation à l'incubateur d'entreprise EMERGYS en soutien à cette dynamique.

**Création de l'incubateur régional EMERGYS** (dorénavant porté par l'association des 7 technopôles de Bretagne) à la suite de la fusion des fonds d'incubation du MENESR et de la Région.

L'incubateur a ainsi gagné en lisibilité régionale et nationale, favorisant:

- la simplification du dispositif pour les porteurs de projets
- une montée en puissance de la qualité des projets d'entreprises accompagnés
- le renforcement de la cohérence du soutien public (État et Région) aux projets de start up au sein d'un seul comité de sélection des projets, sur la base d'objectifs et d'expertises partagés
- un reporting unique pour tous les technopôles de Bretagne
- une homogénéité d'expertise pour tous les projets.

Zoom

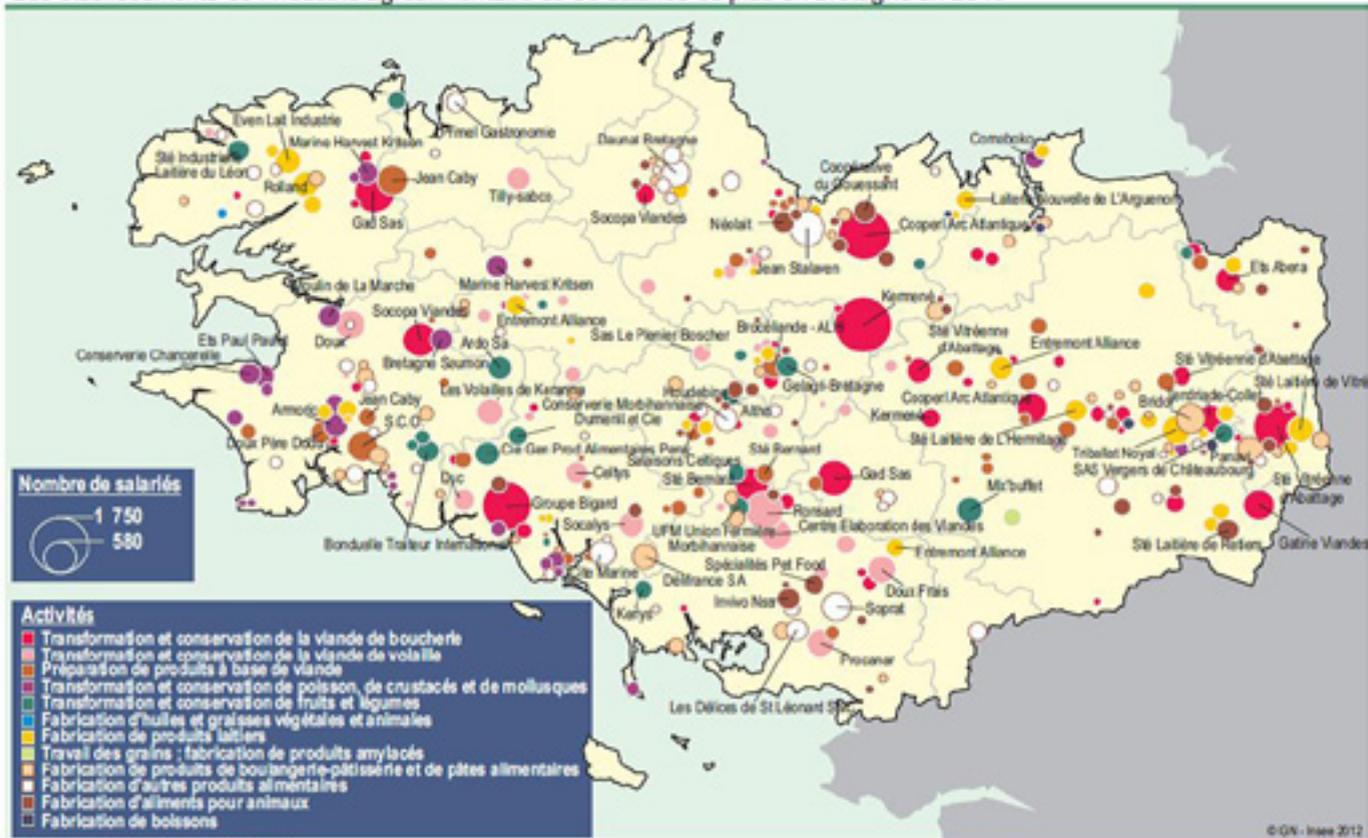
## 2.1.4 Les filières

### FILIÈRE AGROALIMENTAIRE

#### ● Implantation des IAA

#### Une répartition homogène sur le territoire

#### Les établissements de l'industrie agroalimentaire de 30 salariés ou plus en Bretagne en 2010



La filière agro-alimentaire est l'un des piliers de l'économie bretonne, avec environ 40% des emplois industriels, en sus des nombreux emplois induits. Il s'agit par ailleurs d'un puissant outil d'aménagement du territoire, le maillage des entreprises agricoles et agroalimentaires se situant en grande partie en milieu rural.

L'accompagnement des services régionaux de l'État s'est particulièrement manifesté par le suivi des entreprises en difficulté. Une organisation en mode projet de ces services pour les projets d'investissement structurants permet d'assurer la fluidité des échanges et les meilleures conditions possibles de conduite des procédures.

Depuis la rédaction et l'adoption, le 13 décembre 2013, du Pacte d'avenir pour la Bretagne, les services de l'État et ceux de la Région travaillent conjointement à accompagner la mise en oeuvre, au sein du Comité Stratégique Régional de la Filière Alimentaire, qui se réunit deux fois par an depuis février 2014. Le suivi des engagements du Pacte y est régulièrement effectué et les résultats de ce point de vue sont satisfaisants.

Le rebond de conjoncture, initié en 2014 dans les industries agroalimentaires bretonnes, se confirme en 2015

avec une hausse de 0,4% des emplois hors intérim au second trimestre (+0,1% au premier trimestre). Des difficultés persistent dans le secteur de l'abattage découpe notamment sur la filière porcine et des craintes émergent fin 2015 sur les débouchés export de la filière volaille en lien avec l'apparition de foyers de grippe aviaire dans le Sud-Ouest.

De nombreux projets d'investissements sont en cours notamment dans la filière laitière visant à développer les débouchés exports à forte valeur ajoutée (Sill, Laïta, Synutra). L'accompagnement de ces projets est une priorité du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB) qui se traduit notamment au travers du FEADER, opérationnel depuis 2015, et a déjà permis de soutenir 15 projets représentant plus de 90M€ d'investissements avec 12M€ de soutiens publics (FEADER et contreparties régionales ou nationales via notamment le Programme des Investissements d'Avenir).

Le travail mené par le Pôle Valorial, l'État et le Conseil régional afin de renforcer l'émergence des projets structurants d'innovation collaborative porte ses fruits en 2015 avec 3 projets bretons retenus dans les dispositifs nationaux et 3 autres en instruction.

## FILIÈRE AUTOMOBILE

Cette filière connaît une mutation importante qui l'oblige à repenser son modèle économique. La Bretagne se positionne sur les nouveaux services à la mobilité et la mobilité décarbonée. Elle peut s'appuyer sur le pôle de compétitivité ID4Car et des capacités régionales ou interrégionales sur les matériaux, notamment les composites.

### Actions sur la filière

- **Comité régional de la filière automobile** : réunion de tous les partenaires de la filière autour du préfet et du président de la région.
- **Actions de ré-industrialisation du site PSA de Rennes** : 170 emplois créés en mobilisant les fonds de reconversion (départementalisés pour l'Ille-et-Vilaine)
- **Engagement des collectivités pour améliorer la compétitivité de PSA** : achat de 53 ha du site de la Janais
- **Pôle de compétitivité ID4 Car** : regroupe des entreprises et des laboratoires sur la mobilité écologique.

Zoom



©ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

Les outils et moyens de l'État ont été coordonnés dans la mise en oeuvre des processus de restructuration de cette filière, mais aussi pour le soutien des productions en cours par :

- un appui « activité partielle » pour les entreprises qui en ont exprimé le besoin,
- un soutien de l'Aria (Association Régionale de l'Industrie Automobile) AUTEQ, qui a notamment réalisé un programme de conseil sur la globalité de l'entreprise (stratégie commerciale, stratégie industrielle et innovation...),
- une participation à l'animation du pôle de compétitivité Id4Car, sur les projets structurants FUI retenus. Le pôle Id4car a, en particulier, organisé des matinales et conférences pour les acteurs de la mobilité,
- un soutien des maisons de l'emploi, en particulier en Ille-et-Vilaine. Ces dernières ont ainsi assuré un accompagnement

des entreprises de la filière (ateliers d'informations, espaces ressources, mises en relations...), dans le cadre d'appui aux mutations économiques notamment,

- l'accompagnement de la Charte automobile en Bretagne, ciblée sur les problématiques ressources humaines et emploi, formation,
- la co-animation du Comité stratégique de filière régional automobile, centrée sur les orientations stratégiques de la filière. Les travaux du CSFR permettent de plus un renforcement du dialogue social,
- l'appui aux plans de réindustrialisation du site de la Janais (soutien des projets d'implantation...) et à l'arrivée de nouveaux modèles sur le site (e-Mehari co-produite avec Bolloré par exemple).

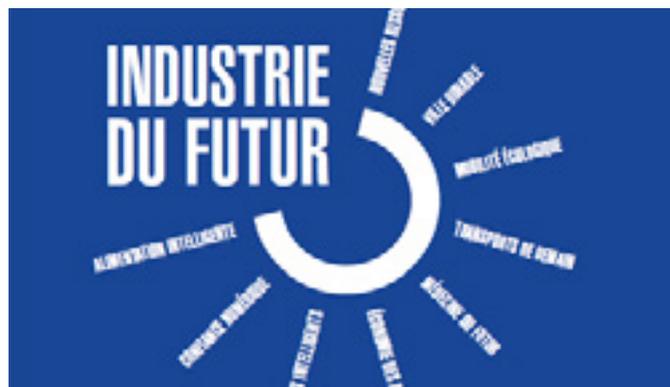
## FILIÈRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Avec plus de 40 000 emplois, la filière TIC est un « poids lourd » de l'industrie régionale. L'électronique « classique » est en forte restructuration, du fait d'une importante concurrence mondialisée sur des produits à faible valeur ajoutée, mais la Bretagne possède des atouts dans des domaines spécialisés, comme la photonique.

Les TIC et notamment toute la production de contenu et de services associés sont en plein développement. La région est particulièrement motrice dans ce domaine avec l'appui du pôle de compétitivité Images & Réseaux et de l'institut de recherche et technologie B-Com.

Le principal enjeu est l'intégration des technologies et services numériques dans l'industrie classique. Cela constitue un levier de compétitivité pour toutes les autres filières régionales. Cette intégration doit se faire pleinement et non

simplement être un transfert de support. Le défi principal est celui des croisements de filières. Il s'agit d'une action prioritaire de la deuxième phase de la Nouvelle France Industrielle.



©ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

Dans cet objectif, sont mobilisés 1,5M€ de prêts industrie du futur, 100 M€ par l'appel à projets Industrie du futur, 2.500 M€ (estimation) par la mesure de sur-amortissement.

De nombreux autres outils (Aides à la R&D via les pôles de compétitivité et IRT, interventions en haut de bilan de Bpifrance, outils de l'ADEME en faveur de la transition énergétique, prime d'aménagement du territoire (PAT)... ) peuvent concourir à la digitalisation de l'industrie.

- Âge moyen du parc de machines en France : 19 ans
- 65 % des métiers de 2050 n'existent pas encore
- + 40 % de résultat opérationnel pour une entreprise qui réussit sa numérisation (étude septembre 2014 MC Kinsey France)
- - 20 % de résultat opérationnel pour une entreprise qui ne s'adapte pas au numérique (étude septembre 2014 MC Kinsey France)

Chiffres clés

## FILIERE PÊCHE

### ● Le port de Concarneau, projet emblématique du Pacte d'avenir



- Le slipway actuel date de 1956
- 40% des activités de manutention y sont réalisées par les 50 entreprises de l'inter profession concarnoise de construction/réparation navale (environ 1000 emplois)

Chiffres clés

Le projet prévoit l'optimisation du terre-plein existant, l'acquisition d'un élévateur à sangles 400 tonnes (levage et sortie des bateaux), d'un chariot automoteur, d'une darse, d'une nouvelle aire technique de 22 000 m<sup>2</sup> répondant aux normes environnementales et des réseaux (électricité, eaux pluviales...) entièrement refaits à neuf.

Au-delà de l'enjeu économique, le projet répond à un enjeu environnemental (collecter les eaux usées) et opérationnel (sécurité des manoeuvres des navires).

Plus généralement, il s'agit de conforter une des places majeures de la construction/réparation navale en Bretagne, qu'illustre la dynamique du groupe Piriou.

Les travaux (avril 2016 à décembre 2017) vont coûter 14,33 M€, financés à près de 93% par les subventions. La maquette financière traduit la mobilisation très large des acteurs autour de ce projet emblématique : CCIT, Conseil départemental, Conseil régional, EPCI, État, Agence de l'Eau, ville de Concarneau.

*Dans l'activité de la pêche, c'est le déploiement concomitant d'une politique de contrôle rigoureuse et d'aides à la modernisation (via le FEP) qui a permis de faire évoluer structurellement les pratiques et de gérer durablement la ressource halieutique.*

### ● La politique de contrôle des pêches

La politique de contrôle des pêches est déterminée en fonction de deux éléments majeurs :

- l'analyse de risques menée par la DIRM Nord Atlantique-Manche Ouest,
- les priorités communautaires comme le contrôle du respect de l'obligation de pesée au débarquement ou encore des obligations en matière de traçabilité. Dans ce dernier cas, la DIRM a conduit des audits auprès de différents opérateurs (halles à marée, organisations de producteurs, entreprises de transformation de produits de la mer) afin de faire appréhender par ceux-ci les obligations qui leur incombent.

Au cours de la période de programmation 2007-2013 du Fonds européen pour la pêche (FEP), 522 dossiers d'aide à la modernisation de navires de pêche de moins de 25 mètres ont été déposés, programmés et payés en Bretagne pour contribuer à la modernisation de la flotte de pêche en vue d'améliorer la sécurité du bord, les conditions de travail et d'hygiène, la qualité des produits, le rendement énergétique, de réduire l'impact de la pêche, et d'améliorer la sélectivité.



## LE PROCESSUS DE STRUCTURATION DES FILIÈRES NOUVELLES

Il se déploie à partir des pôles de compétitivité et du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

### Les pôles de compétitivité

En 2015, 4 pôles de compétitivités sont présents sur la Bretagne et jouent un rôle moteur en matière de recherche et d'innovation appliquée. Leur dynamisme témoigne de la culture entrepreneuriale de la Bretagne et ils ont développé des éco systèmes performants et reconnus (PME, ETI, grands groupes, laboratoires de recherche...).

#### ● Images et Réseaux : (10 ans) – Vocation mondiale

- technologies numériques de l'image, sécurité numérique, Plan réalité augmentée de la nouvelle France industrielle
- regroupe 260 adhérents dont 72% de PME représentant 33 000 emplois
- 300 projets financés pour 805 M€ investis dans les R&D, dont 350 M€ de subventions.
- 300 produits ou services issus de ces projets

#### ● Pôle Mer Bretagne Atlantique : (10 ans) – Vocation mondiale

- en forte croissance
- caractère éminemment transversal lié à l'environnement maritime
  - ▶ biotechnologies bleues
  - ▶ EMR = enjeu fort en Bretagne : Parc off-shore St Brieuc = 500 MW, 2 000 emplois, 220 M€ investis dans le port de Brest
  - ▶ industrie navale.

#### ● Pôle Valorial : l'aliment de demain

- favorise l'innovation
- fédère 270 adhérents (entreprises Bretagne – Normandie – Pays de Loire)
- a labellisé 180 projets d'innovations pour un investissement de 300 M€

#### ● Pôle iD4CAR : véhicules spécifiques et mobilité durable

- pôle bi-régional co-piloté avec les Pays de la Loire
- fédère 221 adhérents répartis sur les deux régions, dont 62% de PME
- 180 projets d'innovations labellisés depuis 2006
- 106 M€ de financements publics pour 400M€ investis en R&D.

Zoom

### Le Programme des Investissements d'Avenir (PIA)

- près d'1 milliard d'euros mobilisé pour les projets bretons,
- sous forme de subventions, avances remboursables, prêts, prises de participation et dotations en fonds de garantie

Les appels à projets du PIA sont l'occasion d'une mobilisation des acteurs publics et privés pour financer des investissements emblématiques. Il soutient fortement l'évolution de certaines filières :

- BTHD : 152 M€
- SATT Ouest Valorisation : 70 M€
- IRT B COM : 60 M€, adossé au pôle de compétitivité « Images et Réseaux »
- France Energies Marines : 34,3M€
- 2ème ligne métro Rennes : 90 M€

Chiffres clés



## Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Du 1er janvier au 31 décembre 2015, près de 67.000 entreprises bretonnes ont bénéficié de plus de 515 M€ de réduction d'impôt (restitution immédiate ou imputations) au titre de l'année 2014 ou en correction de l'année 2013.

Ces chiffres permettent de faire plusieurs constats :

- Ils traduisent la montée en puissance du dispositif CICE entre 2014 et 2015, puisque le taux de prise en charge appliqué à la masse salariale des entreprises est passé de 4% à 6%.
- Les entreprises se sont bien approprié le dispositif.
- Cette appropriation bénéficie également aux très petites entreprises puisque l'augmentation du nombre de bénéficiaires concerne presque exclusivement des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Parallèlement, le préfinancement du CICE continue d'être un outil utile.



©ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

## 2.1.5 L'accessibilité

### ● Les infrastructures de transport terrestre



### CPER

État 267 M€	Région Bretagne 416,1 M€	Autres 478,7 M€	Europe (FEDER) 15 M€	<b>TOTAL :</b> <b>1 176,8 M€</b>
----------------	-----------------------------	--------------------	-------------------------	-------------------------------------

Le volet mobilité multimodale du CPER mobilise la moitié des crédits contractualisés et répond aux enjeux de mobilité de la région (caractérisée par sa situation périphérique et péninsulaire) en conformité avec les engagements pris par l'État et la Région dans le Pacte d'avenir, notamment sur la RN164.



©SRCI



### Les priorités du volet mobilité multimodale

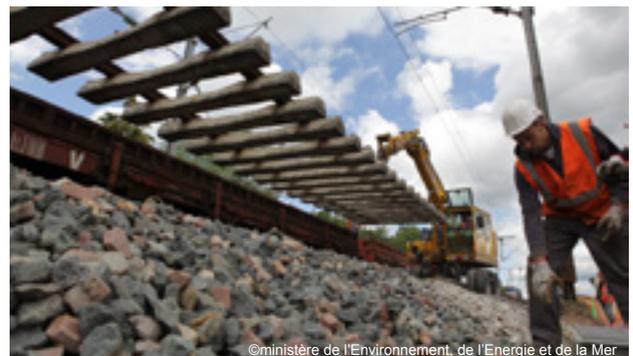
- ▶ Fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne, le noeud ferroviaire de Rennes et la gare de Rennes, structurante pour l'accès à l'ensemble de la Bretagne, préparer l'arrivée de la LGV en 2017. Des avancées significatives ont marqué l'année 2015, avec par exemple :
  - l'achèvement des travaux de génie civil et l'engagement des travaux ferroviaires (pose des rails, caténaires...) pour la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire,
  - la présentation des conclusions du débat public du projet « Liaisons nouvelles ouest -Bretagne Pays de Loire» en juin 2015, aboutissant à un programme d'études et de concertation complémentaires visant à consolider les fonctions du projet.
- ▶ Poursuivre l'amélioration du réseau structurant pour gagner du temps et de la capacité,
- ▶ Diffuser la grande vitesse sur le territoire, via l'aménagement des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM). En 2015, les travaux se poursuivent sur de nombreux PEM bretons avec, par exemple, une mise en service envisagée en 2017 pour le PEM de Redon et 2019 pour le PEM de Rennes,
- ▶ Accompagner les projets ferroviaires liés à la desserte fine des territoires,
- ▶ Mieux desservir le Centre-Bretagne en achevant l'aménagement de la RN164 à 2x2 voies sur l'ensemble des sections. Le 10 décembre 2015, une section de 3 kilomètres à 2x2 voies a ainsi été ouverte à la circulation au niveau de Loudéac, portant à 101 km (sur les 162 km) l'itinéraire RN 164 à 2x2 voies,
- ▶ Poursuivre la modernisation du réseau routier national pour les points durs de sécurité et de congestion.

Zoom

Le budget affecté à la poursuite de l'entretien et de la modernisation du réseau routier national breton tout en assurant un meilleur service à l'utilisateur s'est élevé en 2015 à 35 M€.



©SRCI



©ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

## Opérations marquantes ou innovantes 2015

- La rénovation de plusieurs aires de repos avec l'intégration, sur certaines, de « foodtrucks » pour permettre aux usagers de faire une pause dans leur trajet. Ces foodtrucks ont rencontré un grand succès et ont permis le développement et la consolidation des parcours professionnels de ces restaurateurs rapides. L'expérience sera reprise et même étendue en 2016 ;
- Le lancement en partenariat avec des collectivités locales bretonnes du projet expérimental de route intelligente SCOOP ;
- L'expérimentation de la diminution de vitesse sur la rocade de Rennes pour en étudier les conséquences sur la pollution, le trafic, le bruit et l'accidentologie ;
- La restructuration progressive d'un certain nombre d'ouvrages vieillissants du réseau, dont le pont du Leff à Châtelaudren.



©SRCI

**L'accessibilité de la Bretagne, c'est aussi l'accès aux réseaux à très haut débit.** Cet enjeu mobilise déjà, dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD), des enveloppes de crédits considérables, de l'Europe, de l'État et des collectivités, hors CPER.

### Accès au numérique et connexion au téléphone mobile, des impératifs pour l'attractivité

**20.** Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités



**21.** Tous les centres-bourgs couverts par la téléphonie mobile avant fin 2016

### Les grands objectifs du CIR

**22.** Ouvrir un guichet « couverture mobile » pour accompagner les projets locaux

**23.** Améliorer la couverture mobile à l'intérieur des logements

**24.** Stimuler le financement participatif pour la médiation numérique

*Mesures complémentaires annoncées au CIR du 14/09/2015 :*

- 101 départements engagés dans le plan France THD (mesure 4)
- mettre en place une couverture 4G sur 22 730 kms de voies ferrées (mesure 5)
- connecter 150 000 foyers supplémentaires au haut débit par satellite à l'horizon 2018 (mesure 6)

## La diffusion du THD sur tout le territoire breton

- Objectif fixé par le Schéma de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (Scoran): amener la fibre optique à 100 % des foyers bretons en 2030 ;
- Programme porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne, qui regroupe l'ensemble des collectivités bretonnes ;
- Montant global de 2 milliards d'€
- Soutien État : 152 M€ de PIA pour la 1ère tranche opérationnelle.

Le programme mis en oeuvre par le syndicat mixte Mégalis Bretagne est entré, cette année, dans une phase opérationnelle.

Un des quatre axes de ce programme cible notamment les entreprises et les services publics. Par ailleurs, afin de maintenir la cohésion du territoire, le principe retenu est qu'il y ait une ligne fibrée au titre de l'axe « cohésion » (lignes urbaines) pour une ligne fibrée au titre de l'axe « équilibre » (lignes rurales).

En ce qui concerne la présence de « zones blanches » de téléphonie mobile, la Bretagne est moins concernée que d'autres régions, les premiers programmes de résorption, lancés dans les années 2003 et 2008, ayant permis de traiter un maximum de zones. Le nouveau programme lancé en 2015, n'a mis en évidence que quelques centres-bourgs encore non couverts.



## Qu'est-ce qu'une « zone blanche » en téléphonie mobile ?

Les conditions pour qu'un centre-bourg soit qualifié de zone blanche sont limitatives : le centre-bourg, entendu comme un cercle d'un rayon de 500m centré sur la mairie, doit n'être couvert par **aucun** opérateur de réseau, au terme de 5 à 7 mesures réalisées en **extérieur**.

Cependant, un grand nombre de centres bourgs, sans pour autant pouvoir être qualifiés de zones blanches (puisque, a minima, la 2G est présente chez au moins un opérateur sur le centre bourg), connaissent d'importants problèmes de réception.

Le **volet numérique du CPER 2015-2020** s'inscrit en cohérence avec les orientations de BTHD et porte sur le développement des usages. Il s'articule autour de deux priorités:

- améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les bons outils,

- favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

## CPER

Etat 1,56 M€	Région Bretagne 7,53 M€	Europe 11,82 M€	<b>TOTAL :</b> 20,91 M€
-----------------	----------------------------	--------------------	----------------------------

## French Tech

La French Tech est le nom collectif pour désigner l'ensemble des acteurs de l'écosystème français de startup, les entrepreneurs, mais aussi tous ceux qui s'engagent et qui contribuent à la croissance et au rayonnement des startup, investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, étudiants, associations, blogueurs, médias, opérateurs publics, etc.

L'objectif double de la French Tech est :

- d'accroître la visibilité internationale du secteur numérique français à travers le regroupement des acteurs et des structures aujourd'hui dispersés pour permettre de favoriser l'innovation et le passage de l'idée au marché,
- de stimuler le développement du secteur numérique français, qui représente près d'un million d'emplois et un quart de la croissance française.

Les 2 métropoles bretonnes ont été labellisées par l'État : la French Tech Rennes/Saint-Malo et Brest Tech + (avec Lannion, Morlaix et Quimper).



En lien avec le déploiement de « Bretagne THD », le volet territorial du CPER soutient également le développement des usages numériques, notamment par la création de tiers-lieux

(télécentre, espace de coworking, fab-lab...) dans les territoires ruraux, périurbains et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### L'IRT – B-Com :

- 60 M€ du PIA ;
- Reconnu comme un espace d'innovation et de soutien aux usages, services et contenus numériques innovants.



## Signature en novembre 2015 des contrats métropolitains de Brest et Rennes

Prévus au volet territorial du CPER 2015-2020, les contrats métropolitains permettent de faire converger l'ambition de développement métropolitain de l'État, de la Région, des Conseils départementaux et des Métropoles. Le contrat consolide dans un document unique l'ensemble des différents soutiens apportés par le CPER, les programmes européens et le programme des investissements d'avenir, à la stratégie de la Métropole. Son champ d'action recouvre l'accessibilité et la mobilité, l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, la transition énergétique et écologique, le numérique, l'attractivité et la solidarité.



©SRCL



©préfecture du Finistère

## 2.2 Lutter contre les inégalités territoriales et la fragilisation des populations

### 2.2.1 L'école au coeur de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales pour conforter la réussite de tous les jeunes

L'académie de Rennes en 2015, en quelques chiffres :

- 614 285 élèves à la rentrée 2014 (330 412 dans le 1er degré et 283 873 dans le 2nd degré avec effectifs post-bac)
- 54 067 agents
- 2,669 Md€ de budget (1er et 2nd degré public et privé sous contrat)
- 38 303 obtentions du diplôme national du brevet (DNB) – taux de réussite de 90,3 %
- 30 221 bacheliers à la session de juin 2015 – taux de réussite 92,1 %

Chiffres clés



En 2015, l'académie de Rennes a poursuivi la mise en oeuvre des réformes engagées dans le cadre de la loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, qui a permis notamment la généralisation de la réforme des rythmes scolaires, la mise en place de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Bretagne, le renforcement de différents dispositifs pédagogiques et éducatifs pour conforter la réussite de tous les jeunes. Trois engagements méritent d'être plus particulièrement signalés.

**La refondation de l'éducation prioritaire** fait des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) des lieux privilégiés d'innovation pédagogique ouvrant la voie à la réussite de tous. Dans l'académie de Rennes, 1 REP+ et 17 réseaux scolarisent environ 21 000 jeunes, soit 6,7 % de l'ensemble des élèves du 1er degré et 7,1 % de l'effectif du 2nd degré.

L'abandon scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Aussi, **la lutte contre le décrochage scolaire** doit être prévenue à toutes les étapes de la scolarité. 17 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) agissent sur l'ensemble du territoire de l'académie avec différents partenaires (missions locales, CFA, CIO, établissements scolaires, ...).

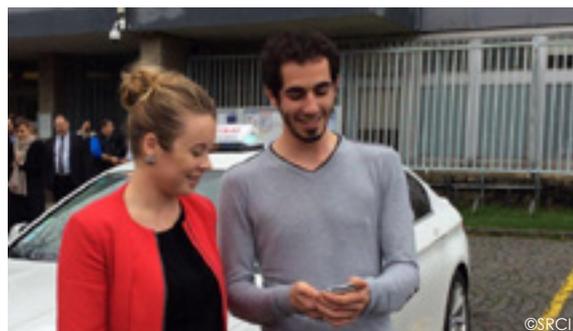
**La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République** s'inscrit au coeur de ses missions. 11 mesures ont été déployées, dont la création dans chaque académie d'une réserve citoyenne sous l'autorité du recteur. Son objectif : créer un vivier de compétences pour permettre aux enseignants, aux écoles et aux EPLE de faire régulièrement appel à des intervenants extérieurs à l'École afin d'illustrer les enseignements ou les activités éducatives.



### 2.2.2 L'engagement

#### PARTICIPER À LA VIE DE LA CITÉ : LE SERVICE CIVIQUE

L'année 2015 est marquée par une forte montée en charge du dispositif du service civique avec l'agrément de 677 nouveaux postes (482 en 2014) et l'accueil, en novembre 2015, de 239 volontaires en région (après agrément national), au sein de l'éducation nationale, de Pôle Emploi, ainsi qu'une quinzaine de volontaires dans des services de l'État.



## Deux temps forts en 2015 :

- 19 mai 2015 : le rallye citoyen des volontaires à Rennes a réuni plus de 100 volontaires d'Ille-et-Vilaine, et a été suivi d'une remise d'attestations en préfecture.

- 9 juin 2015 : le rassemblement régional des volontaires à Ploufragan, manifestation qui a porté sur la thématique de « l'après service-civique : comment poursuivre ses engagements et son insertion professionnelle ? ». Elle a réuni près de 200 jeunes et tuteurs en service civique, autour d'un théâtre-forum, d'ateliers d'échanges, et d'une agora des missions de service civique.



- + 40% de postes agréés par la DRJSCS en 2015 : 677 (482 en 2014)
- 620 volontaires en poste en mars 2015, mois où les volontaires sont les plus nombreux (568 en mars 2014)
- 281 structures d'accueil bénéficiant d'un agrément
- 83% des structures d'accueil appartiennent au secteur associatif
- 79% des missions relèvent des champs de la solidarité, de la culture, des loisirs et de l'éducation

### Chiffres clés



## Les actions menées dans le cadre du Plan CIEC Bretagne pour développer le service civique universel :

- Mobilisation des collectivités qui ne représentaient en 2014 que 8% des structures agréées : augmenter de 150 le nombre de missions offertes en 2015 dans les collectivités
- Efforts en faveur des jeunes prioritaires (QPV et ZRR): 2 axes de travail
  - Sensibiliser ces publics mal informés de ce dispositif

- Accompagner les collectivités pour améliorer l'accueil et l'engagement tutorat/formation

- Stratégie de communication à destination du grand public et des élus qui valorise les jeunes engagés avec des opérations innovantes de communication
- Une ambition qualitative, les services s'assurant de la pertinence des nouvelles missions proposées et menant un suivi du parcours « post service civique » des volontaires

## S'ENGAGER POUR ENTREPRENDRE

Le plan CIEC breton prévoit de sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise et promouvoir l'entrepreneuriat. Le comité de pilotage du dispositif NACRE, sous l'égide de l'État, et la mobilisation des vingt-deux opérateurs ont pour objectifs d'augmenter la part de jeunes accompagnés dans leur projet de création ou de reprise dans le cadre du dispositif NACRE et de renforcer sa présence dans les QPV.

Grâce aux moyens supplémentaires du plan TPE, davantage de jeunes ont pu être accompagnés en 2015. Ainsi, 10% des nouveaux bénéficiaires du dispositif étaient âgés de moins de 26 ans, soit 139 personnes.

## LES COOPÉRATIVES JEUNESSE POUR MAJEURS

Le plan CIEC Bretagne développe des actions particulières de sensibilisation et formation des jeunes à l'entrepreneuriat, y compris sous des voies originales ou expérimentales : les coopératives jeunesse. Les jeunes, encadrés, créent et font fonctionner leur coopérative pendant

trois mois. La Coopérative assure le suivi et l'hébergement social, fiscal et comptable. La permanence de la proposition permet de créer sur un même territoire plusieurs Coopératives jeunesse pour majeurs (CJM) annuellement.

## LE PROGRAMME CITOYENS DU SPORT

Le programme "Citoyens du sport" a pour objectif de promouvoir par le sport les valeurs de la République. Intégré aux conventions d'objectifs négociées avec les ligues régionales et décliné dans les lettres de missions 2016 des CTS, le plan «Citoyens du sport» comprend 3 parties :

- « Tous prêts » : Projets d'animation autour de l'EURO 2016 de football
- « Emplois CNDS 2015 »
- « J'apprends à nager ».



©ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

- 5 emplois CIEC créés : Montant de l'aide : 45 000 €
  - ▶ 4 au Cercle Paul Bert de RENNES (dont quartier du Blosne)
  - ▶ 1 à l'association Légion Saint-Pierre section Gym de RENNES
- 121 emplois en cours - montant de l'aide : 2 000 572€ (24 postes «Politique de la Ville»)
- Soutien à l'apprentissage : 89 800 € d'aide pour 32 apprentis dans 31 clubs

Chiffres clés

### «Tous prêts», animation autour de l'EURO 2016 de football

En partenariat avec la ligue régionale de football, la DRJSCS a lancé un appel à projet en direction des clubs, pour les inviter à construire des actions citoyennes à l'occasion de l'organisation en France de la coupe d'Europe 2016 de football, en juin prochain. Une trentaine de projets ont été primés (sensibilisation contre la violence dans le sport, pour le sport au féminin, la promotion du fair-play, le sport et la santé, l'accueil des jeunes handicapés...) qui permettront à 300 jeunes d'assister à des matchs de la compétition, l'ensemble de leurs frais étant pris en charge.

Zoom

## 2.2.3 La mixité sociale et culturelle

### LE LOGEMENT

Dans un contexte qui demeure difficile dans le secteur de la construction de logements neufs, la production de logements sociaux s'est maintenue en 2015 à un niveau important en Bretagne. Près de 4900 logements locatifs sociaux ont été financés (3870 PLUS/PLAI, pour 9,167 M€ et 1029 PLS), grâce à une forte mobilisation des collectivités délégataires et des bailleurs sociaux.

Cette dynamique doit permettre de répondre aux besoins en particulier dans les territoires en situation de tension en matière d'habitat. La majorité des 83 communes bretonnes soumises à des obligations de production de logements sociaux pour atteindre les objectifs de mixité sociale, prévus par la loi SRU, sont en train de combler leur retard.

En 2015, les services de l'État, dans la continuité des principes de mixité rappelés lors du CIEC de mars, ont accompagné les collectivités concernées.

4 communes particulièrement en retard ont fait l'objet d'un arrêté de carence signé du préfet qui leur a proposé de signer un contrat de mixité sociale et de transférer leur droit de préemption à l'EPF.



©SRU



## L'AD'AP

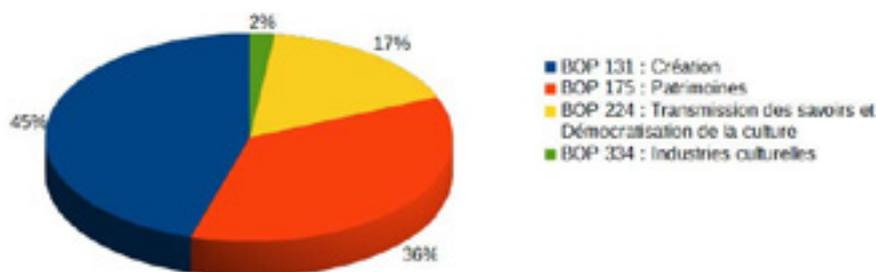
La législation prévoit que les établissements et installations recevant du public, dont ceux appartenant à l'État ou dont il assure la gestion, ont la possibilité de s'engager, pour leur mise en accessibilité, via la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé par les préfets de départements. Ce document est un engagement de réaliser les travaux requis dans un délai déterminé, de les financer, de respecter les règles d'accessibilité.

- 196 ERP en Bretagne (hors périmètre justice), dont 109 domaniaux et 87 en location
- Estimation des travaux : 5,138M€ sur les bâtiments domaniaux (valeur 2015), 0,384M€ sur les bâtiments en location
- Besoins financiers lissés sur 9 ans

Chiffres clés

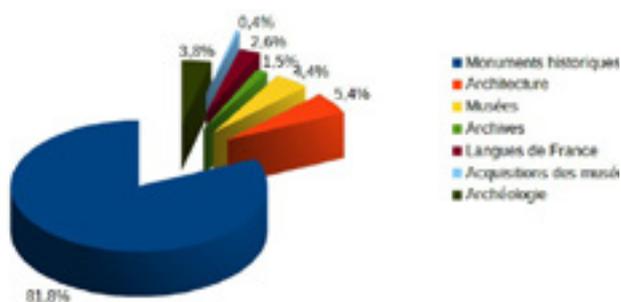
## LA CULTURE

Répartition des crédits de la mission culture par programme (DRAC Bretagne)



Dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne, l'État a poursuivi la mise en oeuvre de ses missions patrimoniales et de soutien à la création et son action en faveur de la démocratisation de la culture, en particulier en direction des territoires et des populations les plus fragiles.

### Patrimoine : 11,54 M€

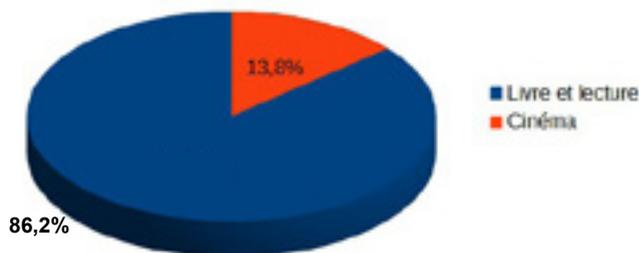


Plusieurs projets de rénovation et de création de musées de territoires sont lancés ou prévus. Ils concernent pour la plupart des villes moyennes : Morlaix, Lamballe, Carnac, Concarneau, St-Marcel.

Un guichet unique, géré par la Région pour une partie des aides déconcentrées aux secteurs du Livre et du Cinéma-audiovisuel, a été mis en place à titre expérimental, ouvrant vers le processus de délégation de compétence sur le périmètre concerné et dans le cadre des dispositions de la loi du 27 janvier 2014.

Aux termes de la procédure, le premier décret, auquel est joint le projet de convention de délégation de compétence du ministère de la culture et de la communication à la région Bretagne, a été signé le 30 décembre 2015.

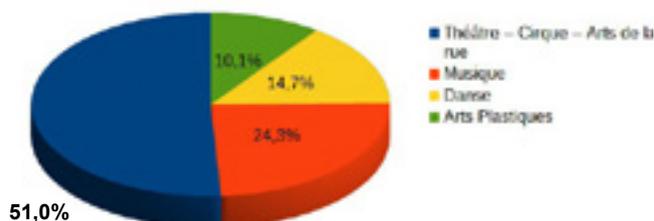
### Industries culturelles : 0,61 M€



Dans le domaine du livre, le montant de la dotation générale de décentralisation (DGD) bibliothèque a été particulièrement élevé en 2015 (plus de 6M€) permettant le règlement de l'ensemble des opérations en cours. Les critères de soutien de l'État au titre de la DGD - concours particulier pour les bibliothèques publiques - ont fait l'objet d'une réforme applicable dès 2015 en Bretagne.

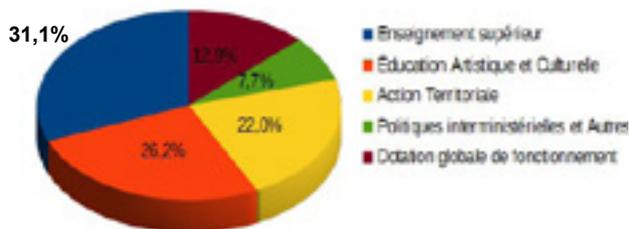
L'éducation artistique et culturelle (EAC), priorité ministérielle, permet aux jeunes, en se confrontant à la création et aux pratiques artistiques, de se questionner, de penser et développer leur sens critique sur le monde qui les entoure, de se constituer citoyen. Plus de 390 000 élèves ont été concernés par la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle.

### Création : 14,10 M €



Les actions menées par les établissements culturels, et destinés à favoriser l'accès aux pratiques artistiques et l'accessibilité à l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap, sous main de justice, de difficultés sociales... participent au vivre ensemble.

### Transmission des savoirs et démocratisation de la culture : 5,1M€



Un pacte culturel a été signé avec la ville de Guingamp et la ville de Rennes stabilisant les budgets culturels tant de la part de la collectivité que de celle de l'État.

**1<sup>er</sup> juillet 2015** : Mise en place, à Quimper, du conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB) réunissant l'État, la Région, les 4 Départements, les Métropoles de Rennes et Brest, les Villes-centres des 11 communautés d'agglomération et métropoles ainsi que les représentants des 4 associations départementales des maires.



#### Apprendre à vivre ensemble dans la cité en promouvant l'éducation artistique et culturelle au service du vivre-ensemble

Les piliers «cohésion sociale» des contrats de ville intègrent des actions dans le domaine de la culture. La DRAC soutient les établissements culturels pour l'organisation de temps d'échanges et de dialogue avec le public (dans les établissements scolaires, les maisons de quartier et MJC...) à l'occasion de la présentation de leurs productions artistiques

Zoom

## LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

Elle dispose, à cet effet :

- d'établissements et services qu'elle gère directement : le «secteur public»,
- d'établissements, services et lieux de vie et d'accueil gérés par des associations : le « secteur associatif habilité », établissements conjointement financés par l'État et les Conseils départementaux, ou financés exclusivement par l'État.

Activité PJJ	Secteur public			Secteur habilité			Tous secteurs			Evolution 2015/2014
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	
Nombre de jeunes suivis	1951	1941	1986	1579	1423	1288	3530	3364	3274	- 2,68%
Investigation	2547	2474	2435				2547	2474	2435	- 1,58%
Milieu Ouvert	128	137	128	72	68	60	210	205	188	- 8,29%
<b>TOTAL</b>	<b>4626</b>	<b>4535</b>	<b>4549</b>	<b>1651</b>	<b>1491</b>	<b>1348</b>	<b>6277</b>	<b>6043</b>	<b>5897</b>	<b>- 2,42%</b>

Les données sont dé-doublonnées, un jeune pouvant participer à plusieurs dispositifs.

## UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE DE LA POPULATION PÉNITENTIAIRE

### Bretagne (dans le périmètre de la DISP Grand Ouest) :

- 7 établissements pénitentiaires
- 4 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)
- effectifs détenus : -7 % en région en 2015 (-5,4 % en France)
- 36 % de la population écrouée de l'interrégion
- 80 % de la population féminine détenue de l'interrégion
- 19 % des condamnés le sont pour une peine inférieure à 6 mois

Chiffres clés



©ministère de la Justice

Typologie de la population pénale	Évolution sur la région Bretagne		
	Moyenne 2014	Moyenne 2015	Écart
Population féminine	247	232	- 6,1%
Population mineure	11	10	- 5,5%

Depuis quelques années, le développement des **aménagements de peine et des alternatives à l'incarcération** constitue un axe fort de la politique pénitentiaire.

Type d'aménagement de peine en Bretagne	Moyenne 2014	Moyenne 2015	Écart
Semi-liberté	45	48	8,0%
Placements extérieurs	58	45	- 23,2%
PSE - Placements sous surveillance électronique	481	421	- 12,5%
Population condamnée	1989	1869	- 6,0%
<b>Taux d'ADP</b>	<b>29,4%</b>	<b>27,5%</b>	<b>0</b>

En Bretagne, le taux d'aménagement des peines est passé de 29,4 % en 2014 à 27,5 % en 2015, le placement sous surveillance électronique (PSE) demeurant la mesure phare mais accusant une nette régression de même qu'est constatée une légère érosion sur les placements extérieurs.

	SPIP 22	SPIP 29	SPIP 35	SPIP 56	Total Bretagne	
Total Milieu Ouvert 2015	1202	1989	2951	1993	8135	100,0%
Rappel 01/01/2015	1211	2080	2868	1885	8044	

*Prise en charge en milieu ouvert – Nombre de mesures au 1er décembre 2015*

La mise en place de ce dispositif de placement extérieur impose la mobilisation de partenaires, et notamment des fonds européens : les discussions ont permis d'aboutir à un accord stable pour les années 2014 à 2020, avec l'inscription des actions sur le volet « inclusion » du FSE.

En **milieu fermé**, il est essentiel d'assurer une prise en charge globale de la personne suivie. De nombreuses actions sont ainsi menées par les services pénitentiaires dans les domaines de la culture, du sport, de la lutte contre l'illettrisme, de la formation professionnelle, de la santé et de la prévention du suicide.

La **politique de maintien des liens familiaux** constitue également une priorité par le biais de l'optimisation de l'utilisation des parloirs et des unités de vie familiale, de l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des familles et des enfants et du travail en lien avec les associations accueillant ou accompagnant les proches de personnes incarcérées.

Les SPIP prennent en charge les personnes des établissements pénitentiaires du ressort (milieu fermé), mais suivent également 7208 **personnes placées sous main de justice** (soit 8135 mesures de milieu ouvert), soit un nombre quasi identique à 2014.

## 2.2.4 Les ruralités

Le volet territorial du CPER 2015-2020 est, en Bretagne, le levier principal de mise en oeuvre des mesures des Comités interministériels aux ruralités de mars et septembre 2015.

- **76 M€ de crédits État** : 44M€ de FNADT, 25M€ ANRU, 7M€ ministère de la culture, ainsi que 246 735€ du FIR (Agence régionale de santé)
- afin de réduire les inégalités territoriales
- en faveur de l'innovation territoriale
- avec un effet levier sur d'autres financements (DETR, crédits européens...)
  
- **6 objectifs stratégiques** : îles et littoral, équipements métropolitains, renouvellement urbain, mutations économiques, accès aux services au public, centralité des villes petites et moyennes

Chiffres clés

Le volet territorial est opérationnel depuis l'été 2015, sachant que les sous-préfets sont, en Bretagne, les interlocuteurs référents des porteurs de projet. Ils veillent notamment à une bonne articulation à l'échelle de chaque territoire et de chaque projet avec les contrats de partenariat signés en 2015 entre la Région et les pays.

## L'ACCÈS AUX SERVICES AU PUBLIC

Espaces mutualisés de services au public labellisés par les préfets de département, les Maisons de services au public (MSAP), délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Elles sont constituées autour d'une structure porteuse (collectivité locale, association, groupement d'intérêt public) qui réunit plusieurs opérateurs nationaux ou locaux, chargés d'une mission de service public mais aussi de services privés.

Des opérateurs nationaux se sont engagés à participer au déploiement du réseau des MSAP : Pôle emploi, CAF, Assurance maladie, MSA, Assurance vieillesse, EDF, SNCF, GDF-Suez, la Poste.

L'État, à travers le volet territorial du CPER, peut soutenir en investissement la création des MSAP qui bénéficient ensuite, sous réserve de labellisation, d'un financement pérenne d'une partie de leurs charges de fonctionnement.

### 12 novembre 2015 - inauguration de la MSAP de Pleine-Fougères

Cette MSAP est la première inaugurée en Bretagne dans le cadre du partenariat signé au niveau national avec La Poste afin de transformer des bureaux de poste en MSAP, en partenariat avec la CAF, la CPAM et la CARSAT.

Zoom



©ministère du Logement et de l'Habitat durable

Une quinzaine de MSAP sont labellisées à fin 2015 en Bretagne. Elles sont situées soit dans des territoires à dominante rurale (essentiellement en Bretagne centrale), soit dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le déploiement va se poursuivre en 2016 afin de parvenir à un réseau d'une quarantaine de MSAP permettant de couvrir les territoires bretons prioritaires.



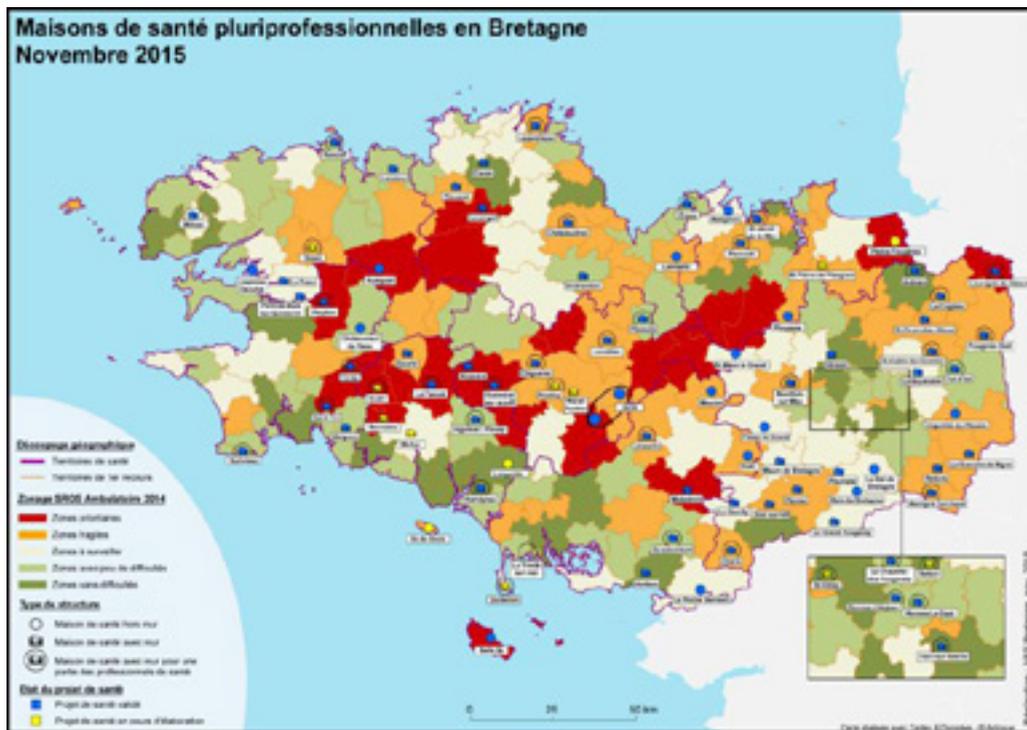
©SRCI

## LES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES

Les comités interministériels aux ruralités des 13 mars et 14 septembre 2015, ont acté la volonté de l'État, dans le domaine de la santé, d'assurer l'égalité d'accès aux soins partout en France, notamment en facilitant l'implantation des maisons de santé pluriprofessionnelles en milieu rural : 1 000 nouvelles structures en 2017.

La région Bretagne est très concernée par ce dispositif depuis plusieurs années avec une forte mobilisation des collectivités et des professionnels de santé, accompagnée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) : 72 MSP sont opérationnelles et 13 sont en cours d'élaboration.

Cette couverture continue de s'étendre sur les territoires où la démographie des professionnels de santé, notamment médicale, est fragile. En 2015, l'État, avec les moyens de la DETR et du FNADT (0,8 M€), a soutenu 3 investissements dans ces équipements indispensables au maintien des populations dans les territoires ruraux (premier financeur au côté de la Région, des Départements et intercommunalités). 18 nouvelles maisons de santé, dont les projets de santé pluri-professionnels ont été accompagnés sur le plan méthodologique et financier par l'ARS, ont vu le jour en 2015. Une évaluation réalisée par l'ARS en 2015 permet de souligner que les territoires où une MSP est implantée maintiennent, voire développent l'offre médicale de proximité, améliorant ainsi l'accès aux soins.



Maisons de santé : Un maillage cohérent des territoires prioritaires

### LES VILLES PETITES ET MOYENNES

Le volet territorial du CPER Bretagne comporte un objectif prioritaire visant à conforter les centralités des villes petites et moyennes bretonnes. L'État apporte un soutien aux collectivités qui, face à une perte d'attractivité de leur centre-ville (vacance de logements, fermeture de commerces et services...), s'engagent dans une stratégie cohérente de revitalisation.

Deux collectivités (Guingamp et Louvigné-du-Désert) bénéficient d'un accompagnement renforcé dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs piloté par le CGET et l'ANAH. L'objectif est de dupliquer ces expériences au profit des nombreuses villes petites et moyennes bretonnes.

En 2015, un soutien en ingénierie a d'ores et déjà été apporté à une dizaine de communes à travers le volet territorial du CPER. Par ailleurs, l'État, la Région et l'EPF ont réuni les collectivités engagées ou souhaitant s'engager dans une telle démarche pour des échanges techniques en octobre 2015 à Collinée, échanges qui se poursuivront en 2016.

Cette mobilisation va permettre d'actionner les différents leviers pour redonner de la vie et conforter ces pôles de centralité. L'État intervient ainsi en faveur du renouvellement d'un habitat souvent dégradé (ANAH), du développement d'équipements de services ou du maintien des commerces.

### LE CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ VILLE CAMPAGNE

Le comité interministériel aux ruralités de mars a décidé le lancement d'une expérimentation en faveur des coopérations ville / campagne à travers l'élaboration de contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires.

Une des 4 expérimentations concerne Brest Métropole et le Pays du centre-ouest Bretagne. Les 2 collectivités ont confirmé leur intérêt pour la démarche et signé un protocole de coopération en décembre 2015 avec l'objectif de parvenir à un contrat de réciprocité signé au printemps 2016. Les thèmes de coopération pré identifiés concernent le développement économique et l'insertion, l'énergie et l'environnement, la santé, la culture et les services.



## 2.3 Conjuguer performance économique et performance environnementale

### 2.3.1 Environnement - Biodiversité - Énergie

#### ÉNERGIES RENOUVELABLES

##### ● Les énergies marines renouvelables

Le développement des EMR constitue un enjeu particulier pour la Bretagne, tant en raison de la situation énergétique de la région (croissance de la consommation, forte dépendance à l'approvisionnement extérieur, fragilité du réseau) que de son potentiel maritime (importance du linéaire côtier et gisements d'énergies associés, capacités industrielles et portuaires).

Un effort particulier a été mené en Bretagne au cours de l'année 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement national visant à la mise en place d'un mix énergétique à l'horizon 2020-2030. Pour ce faire, des actions ont été menées selon plusieurs axes.

L'instruction du dossier concernant le projet de parc éolien en mer de Saint-Brieuc a été poursuivie. Le 23 octobre 2015, le consortium Ailes marines et RTE ont déposé en Préfecture le dossier concernant les diverses demandes d'autorisation, tant pour le parc lui-même que pour son raccordement. Cette action, prévue au cahier des charges, permet de confirmer l'intention des acteurs de donner à ce projet sa dimension industrielle, débouchant à terme sur la création d'une véritable filière nationale, créatrice d'emplois. Le dépôt de ce dossier a permis également de confirmer la nature du projet et de s'assurer qu'il était toujours en conformité avec l'offre initiale à savoir : 62 éoliennes de 8 MW chacune, construites par ADWEN et posées sur des fondations tubulaires (jacket).

L'instance de concertation et suivi du parc de Saint-Brieuc s'est réunie le 3 novembre 2015 afin qu'une large information soit donnée sur le contenu de ce dossier. Celui-ci est en cours d'instruction par les services de l'État et porte sur les points suivants :

- demande d'occupation du domaine public maritime,
- demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- étude d'impact du programme de travaux (parc et raccordement).

Au cours de l'année 2016, une enquête publique devra se dérouler, en principe pendant l'été, et plusieurs commissions se réuniront pour étudier ce projet et ses répercussions sur les usages maritimes : grande commission nautique, commission nautique locale et commission des phares.

Parallèlement à ce projet, des expérimentations sur d'autres technologies innovantes en matière d'EMR sont menées en Bretagne.

##### ● La méthanisation

Le plan énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) du 29 mars 2013 vise notamment à développer un « modèle français de la méthanisation agricole » pour faire de la méthanisation agricole collective de taille intermédiaire un complément de revenus pour les exploitations agricoles :



©ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Une hydrolienne de type D10, construite par l'entreprise SABELLA, a été immergée dans le passage du FROMVEUR, entre l'île d'Ouessant et le continent. Ce site, déterminé après des travaux menés en Commission régionale de la mer et du littoral de Bretagne, présente des caractéristiques intéressantes en matière de courants marins. Cette machine est d'ores et déjà connectée au réseau et alimente en électricité l'île d'Ouessant.

De la même façon, une seconde hydrolienne a été mise en place sur le site de Paimpol-Bréhat et une machine d'une technologie différente pourrait être installée prochainement dans la ria d'Étel.

Dans un autre domaine, des études se poursuivent pour l'installation en baie d'Audierne d'un dispositif houlomoteur, composé de panneaux oscillants immergés.

Par ailleurs, afin d'être en mesure de répondre à une demande de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, des travaux ont été initiés dès 2014 par la Conférence régionale de la mer et du littoral. Une large concertation, menée sous l'égide du Conseil maritime de façade, a permis en 2015 de réexaminer les possibilités d'implantation en Bretagne et Pays de Loire de nouveaux champs éoliens. Cette démarche, menée en association avec le monde maritime et notamment celui de la pêche professionnelle, a mis en évidence une zone au large de l'île de Groix, propice à l'expérimentation de l'énergie éolienne flottante. Des machines de ce type devraient pouvoir être testées en vraie grandeur dans un avenir très proche. Un appel à projets pourrait être publié en ce sens au cours du premier semestre 2016.

- en valorisant l'azote,
- en favorisant le développement d'énergies renouvelables ancrées dans les territoires, dans une perspective d'agriculture durable et de transition énergétique et écologique.

- 45 méthaniseurs en service
- 12 MW de puissance électrique installée
- représentant le traitement de plus d'un million de tonnes de déchets organiques valorisés (dont 200.000 tonnes d'effluents d'élevage) par an
- baisse des projets de méthanisation en Bretagne (5 projets soutenus par l'ADEME en 2015, contre 19 en 2014 et 30 en 2013) mais une trentaine de nouveaux dossiers attendus pour 2016

Chiffres clés

Pour rappel, le Pacte d'avenir prévoit l'accompagnement financier de 25 à 30 unités à la ferme par an.



### Autres Énergies renouvelables

- Solaire thermique : 6 dossiers collectifs soutenus en 2015 (164 depuis la création du fonds chaleur)
- Chaleur fatale : 5 dossiers industriels soutenus en 2015
- Réseaux de chaleur : 2 réseaux dont 1 nouveau sur UIOM de Taden (40 depuis la création du Fonds chaleur)
- PAC géothermal : 1 installation en 2015 (8 depuis la création du fonds chaleur)
- Engagement d'un nouveau Plan bois énergie pour la période 2015/2020 pour 200.000 t/an de bois

supplémentaires à mobiliser et 150 Mw de chaufferies bois à réaliser (25 dossiers industriels financés depuis la création du fonds chaleur dont l'unité de fabrication de granulés de bois de Mauron)

- Engagement financier des 6 dossiers Dynamic bois pour 1 M€, permettant la mobilisation supplémentaire de 75.000 t/an de sous-produits forestiers

*L'ADEME a engagé en 2015 quelque 5 M€ en Bretagne pour le soutien aux ENR thermiques*

Zoom

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE



©ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

La loi de transition énergétique pour la croissance verte est une loi structurante, qui impacte de larges champs d'activités. Elle est déjà engagée en Bretagne au travers de la réponse à des appels à projet (développement des énergies renouvelables, territoires à énergie positive pour la croissance verte, territoires zéro gaspillage, zéro déchets), planification Plan Climat Énergie Territorial, plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et plate-formes de rénovation de l'habitat.

### 26 novembre : Séminaire des services de l'État sur la transition énergétique pour la croissance verte

- 3 objectifs :

- \* Sensibiliser et mobiliser tous les agents et représentants de l'État et ses établissements publics susceptibles de pouvoir être acteurs de la transition énergétique pour la croissance verte, dans le cadre de la COP21.
- \* Identifier le rôle et les postures des différents services de l'État dans le cadre de la mise en oeuvre de la transition énergétique,
- \* Illustrer par des exemples concrets en Bretagne l'état des lieux et les actions déjà engagées relevant de la transition énergétique (illustrations thématiques, caractère transversal, pluralité d'acteurs...)

● public cible : l'encadrement et les agents concernés des services régionaux, interdépartementaux, interrégionaux, départementaux, ainsi que de l'ADEME, du CEREMA, les référents développement durable de l'éducation nationale, voire de l'enseignement agricole ou maritime.

Zoom



©DREAL Bretagne

L'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPcv) national visait à encourager les actions locales innovantes et exemplaires en matière de transition énergétique.

6 TEPcv ont été labellisés en Bretagne dont 2 en territoires « hyper-ruraux » : le pays du centre-ouest Bretagne et la communauté de communes du Mené. 9 autres territoires ont été retenus comme TEPcv en devenir.

L'appel à projet « Zéro déchet Zéro gaspillage » (ZDZG) national visait à encourager les actions de réduction/prévention des déchets. En Bretagne, 14 territoires lauréats (sur 153 au niveau national) ont été retenus ; ils représentent la mobilisation d'1,8 million d'habitants.

Au titre du fonds déchets, mobilisé par l'ADEME Bretagne à hauteur de plus de 14 M€ en 2015, de nombreux centres de tri de déchets ménagers ou industriels, des rénovations de déchetteries, des ressourceries, des investissements divers au titre de l'économie circulaire ont pu être ainsi financés.



©ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La loi de transition énergétique a fixé l'objectif de 500.000 rénovations lourdes de logements par an, avec priorité au traitement de la précarité énergétique. Ceci correspond à l'objectif que la Bretagne s'est fixé dans le SRCAE de rénover 45 000 logements/an. La rénovation représente environ 50 % de l'activité du « bâtiment » en Bretagne.

Pour atteindre cet objectif :

- 3700 entreprises sont labellisées RGE (reconnu garant de l'environnement) ;
- des plate-formes de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) sont mises en place : elles ont pour mission l'accueil, le conseil et l'accompagnement des ménages dans leur programme de rénovation.

- 6 nouvelles plate-formes locales de rénovation énergétique des bâtiments financées et mises en oeuvre ;
- 3 autres ont lancé des études pré opérationnelles pour un aboutissement en 2016 (plus de 900 K€ engagés à ce titre par l'ADEME, pour 576K€ en 2014).
- L'ensemble des plate-formes ainsi identifiées représente un potentiel de 7000 logements à rénover /an (45 000 inscrits au SCRAE).

Chiffres clés

L'ADEME accompagne par ailleurs ces plate-formes en mobilisant et formant les professionnels du bâtiment et en mobilisant le secteur bancaire.

Territoire	Objectifs	Montant aide
Pays de Fougères	875	173 750 €
Brest Métropole Océane	1 050	192 500 €
Rennes Métropole	1 400	210 000 €
Lorient agglomération	600	160 000 €
Auray Quiberon Terre Atlantique	450	157 500 €
Communauté de Communes du Val d'Ille	350	92 500 €
Vitré Communauté	700	127 875 €
Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées	230	53 625 €
Pays du Trégor Goëlo	600	165 000 €
Pays de Guingamp	300	150 000 €
Pays de Cornouaille		
Vannes Agglomération		
Pays de Ploërmel		

## Études pré-opérationnelles

Pays du Centre Ouest Bretagne
Pays de Redon
Pays de Dinan
Pays de Saint-Malo
Pays de Centre Bretagne
Pays des Vallons de Vilaine

En maturation

2015

576 k€ en 2014 - 906 k€ en 2015

## BIODIVERSITÉ

**2 novembre 2015 : le préfet de la région Bretagne a adopté le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), outil de la mise en oeuvre de la « Trame verte et bleue », après validation par le Conseil régional.**

Il contient une cartographie des continuités écologiques d'échelle régionale et un plan d'actions visant leur préservation ou leur restauration. Le SRCE breton contient également des « grands ensembles de perméabilité » permettant de caractériser et responsabiliser l'ensemble des territoires locaux vis-à-vis de la biodiversité régionale.

Zoom



©DREAL Bretagne

## QUALITÉ DE L'AIR

**Mesures d'urgence en cas de pics de pollution atmosphérique :** Le dispositif de gestion des épisodes de pollution a été reconsidéré en 2014. Il prévoit désormais une coordination par le préfet de zone de défense des procédures à mettre en oeuvre et des déclenchements des mesures non seulement sur constat mais aussi sur prévision. Dans chaque département, un arrêté préfectoral définit les mesures à mettre en oeuvre.

Les arrêtés préfectoraux ont été signés dans les 4 départements bretons au dernier quadrimestre 2015 et prévoient, outre l'information des populations par voie de presse, des mesures nouvelles telles que l'affichage des recommandations pour la vitesse sur les panneaux à messages variables des axes routiers structurants.



©DIR Ouest

## PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE VERTE

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée en juillet 2014 avec l'association Créativ (sous l'égide de la CCIT de Rennes), la DREAL Bretagne a participé à l'édition 2015 du concours Crisalide Eco-activités qui a pour objectif de valoriser les PME qui s'investissent dans des projets innovants dans le domaine de l'économie verte et de montrer comment ces nouvelles activités peuvent à la fois favoriser la croissance économique, être source d'emplois et se développer de façon durable et soutenable.

L'État, l'ADEME et la Région Bretagne ont organisé les 10e Trophées bretons du développement durable, concours

destiné à valoriser et encourager les initiatives bretonnes exemplaires en matière de développement durable portées par des associations, entreprises, acteurs publics et établissements d'enseignement.

Plus de 80 candidatures ont été examinées sous l'angle de plusieurs critères : être un projet innovant, intégrer une stratégie de long terme et répondre aux quatre dimensions du développement durable. Quatre trophées ont été remis ainsi qu'un trophée spécial sur le thème du changement climatique à l'entreprise Enercoop pour son projet Soleil du grand ouest.

## PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES RISQUES CHRONIQUES

### ● Inspection sûreté des sites SEVESO

Suite à l'attentat commis le 26 juin 2015 sur un site industriel SEVESO en Isère (Saint Quentin Fallavier) et aux incendies d'origine criminelle d'un site pétrochimique dans les Bouches-du-Rhône (Berre l'Etang), les services de la DREAL et les forces de l'ordre ont conjointement procédé à des inspections sur l'ensemble des 44 établissements SEVESO, seuil haut ou seuil bas, situés en Bretagne. Ces inspections ont permis d'aborder avec les exploitants les questions relatives à la sûreté des sites contre les actes de malveillance.



©ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

### ● Mise en place de la vigilance crues dans le département des Côtes d'Armor

Depuis l'automne 2015, la prévision des crues assurée par l'État couvre le département des Côtes d'Armor. Le 6 octobre dernier, les 3 tronçons suivis sur ce département ont été activés sur le site national Vigicrues. Ils viennent s'ajouter aux 12 tronçons suivis dans les 3 autres départements bretons.

### ● Révision du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC)

Ce document a pour vocation de définir les tronçons sur lesquels la prévision des crues est assurée par l'État, les niveaux de vigilance sur chacun des tronçons ainsi que les modalités de transmission de l'information relative aux crues entre les différents services intervenant en gestion de crise.

Le RIC a été révisé en 2015. Cette révision a notamment permis de prendre en compte le retour d'expérience des inondations de l'hiver 2013-2014 ainsi que les évolutions dans la définition nationale des niveaux de vigilance.

## VILLE DURABLE ET GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE

### ● Nouvelles orientations de la politique régionale foncière

Sur la base des orientations stratégiques de l'État en matière de politique foncière notifiées par la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, le président de l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) a réuni, tout au long de l'année, différents groupes thématiques sur l'habitat, le développement économique et les risques technologiques ainsi que sur l'agriculture, l'environnement et les risques naturels.

Les services de l'État ont activement participé à ces travaux qui ont abouti à l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Intervention validé par le conseil d'administration de l'EPF le 24 novembre 2015.

Les orientations de l'État seront ainsi prises en compte dans l'analyse des projets proposés par l'EPF.

### ● Journée régionale de sensibilisation aux PLUi

#### Journée régionale de sensibilisation sur les modalités concrètes d'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale et de présentation des dispositifs législatifs - 10 juin 2015

- Près de 250 participants, élus et techniciens d'EPCI et de communes
- Présentation de l'outil PLUi, du club national, ainsi que de l'actualité législative et du contexte régional
- Mise en place d'un club territorialisé PLUi, à l'échelle de la Bretagne, pour mettre en synergie les différents territoires se lançant dans une démarche et favoriser au mieux les échanges techniques.

### ● Aménagement durable - ÉcoQuartiers

#### Labellisation ÉcoQuartier 2015

- 6 projets d'aménagements de quartiers ou de centres-bourgs remarquables présentés lors de la troisième campagne organisée par le ministère
- 4 projets retenus par la commission régionale
- 2 décembre : cérémonie de remise des distinctions à Paris, sous la présidence de la ministre Sylvia Pinel
- label ÉcoQuartier pour le quartier de l'Europe à Saint-Brieuc
- diplôme «Engagé dans la labellisation ÉcoQuartier» pour Daoulas, Pleyber-Christ et Vezin-le-Coquet

Zoom

#### Évaluation de l'éco-lotissement «Les Courtils» à Hédé-Bazouges (35) :

Pour garantir la qualité des opérations dans le temps, le ministère a élaboré un outil d'évaluation des ÉcoQuartiers labellisés. Pour cette première campagne, seule la commune d'Hédé-Bazouges, dont le projet a été labellisé en 2013, est concernée. La convention correspondant à cette évaluation a été signée le 22 décembre 2015 par la DREAL, la commune et l'association BRUDED, qui intervient comme appui technique à la collectivité.

### ● Programme national de revitalisation des centres-bourgs

La mise en oeuvre du programme national de revitalisation des centres-bourgs (suivi des lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, accompagnement des communes cibles) prévoit un accompagnement par les services de l'État et un suivi national (évaluation/capitalisation).

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette expérimentation sont centrés sur une dynamique globale, qui dépasse celle de l'habitat : économie, cadre de vie, lutte contre l'étalement urbain). La communauté de communes de Louvigné-du-désert (35) et la ville de Guingamp (22), lauréates, ont engagé la démarche.

Zoom

## ● ÉcoCités de Rennes et Brest



des méthodes d'accompagnement et de disposer de bâtiments «démonstrateurs».

Six copropriétés de Rennes Métropole (645 logements) vont bénéficier de ces fonds pour réaliser leur projet de rénovation énergétique avec un niveau de performance à atteindre équivalent au label « bâtiment basse consommation énergétique rénovation, BBC rénovation 2009 ».

## 2.3.2 Agriculture

### FEADER

Dans le cadre du Pacte d'avenir, des crédits importants (FEADER et contreparties nationales) soutiennent des stratégies de restructuration élaborées avec les responsables des filières : soutien à l'investissement pour moderniser (bâtiments d'élevage – 192 M€ – méthanisation, chaînes d'abattage...).

Le transfert de l'autorité de gestion est maintenant accompli : il s'est effectué dans un climat de collaboration sans réserve entre le Conseil régional et l'État, qui maintiennent des rencontres régulières au niveau des services.

Les actions structurantes dans le secteur du bâtiment, de la bio, des autres mesures agri-environnementales sont suivies dans des instances présidées conjointement. Devant le succès des mesures proposées aux professionnels agricoles, l'État et la Région ont accru leur effort financier, ce qui a permis de faire face à l'intégralité des demandes de financement des projets présentés.

Ainsi, plus de 14 M€ de crédits publics hors Europe ont permis d'accompagner les investissements en bâtiments, dont 11 M€ de l'État. De même, 23 M€ dont 19 M€ de l'État ont permis d'accompagner les mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC), soit un effort de 40 % supérieur à ce qui avait été initialement programmé.

Sur le plan des filières, des investissements structurels ont été accompagnés dans les institutions de la volaille de chair et du lait, conformément aux orientations du P3AB.

### AGRICULTURE ET EAU

#### ● Un cadre réglementaire en évolution pour reconnaître les améliorations dans la qualité de l'eau

Le 13 juillet 2015, la Commission européenne a accepté les demandes des autorités françaises de lever les contraintes réglementaires qui pesaient depuis 2007 sur les exploitations agricoles présentes dans les bassins versants alimentant les

### Financement global obtenu par Rennes Métropole

- 530 356 € en crédits d'ingénierie
- 4 754 774€ de subvention d'investissement (35% du plan de financement)

Chiffres clés

Ce chantier de la rénovation énergétique des copropriétés représente un potentiel économique certain sur le territoire métropolitain et un véritable enjeu en termes énergétique et social.

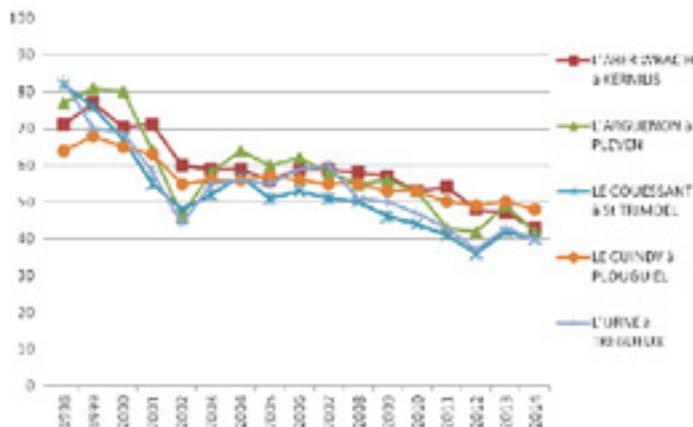
Les comités de pilotage locaux « Ville de demain » de septembre 2015 ont validé le dossier de candidature de Rennes Métropole et de Brest Métropole à la 2ème tranche de l'action « Ville de demain » du programme des Investissements d'avenir, avant transmission pour décision aux instances nationales.

prises d'eau de l'Aber Wrac'h en Finistère et de l'Arguenon, de Gouessant, de Guindy et de l'Urne en Côtes d'Armor.

Les concentrations en nitrates dans les eaux de ces captages destinées à la consommation humaine y sont en effet restées inférieures à 50 mg/l, seuil fixé par l'Union européenne, depuis au moins trois ans consécutifs avec une tendance continue à la baisse.

Cette décision de l'Union européenne vient reconnaître les efforts d'adaptation de la profession agricole pour permettre l'amélioration de la qualité de l'eau et confirme l'efficacité du cadre réglementaire mis en place par l'État.

Après consultation des CODERST, les arrêtés préfectoraux, imposant depuis 2007 un plafonnement des apports azotés aux exploitations agricoles sur ces bassins versants, ont été abrogés par les Préfets du Finistère et des Côtes d'Armor le 17 juillet 2015.



**L'année 2015 est marquée par la poursuite des travaux réglementaires portant sur la définition du dispositif de surveillance de l'azote total épandu à partir de l'exploitation des déclarations individuelles de flux d'azote en remplacement des anciennes « zones d'excédent structurel » supprimées en 2012.**

Au printemps 2015, les services de l'État en Bretagne ont achevé l'exploitation et les interprétations des données issues de la première campagne régionale de déclaration de flux d'azote qui s'est achevée le 15 janvier 2015. Est désormais connue pour chaque département la valeur de référence des quantités d'azote de toutes origines épandues par l'hectare de

SAU qu'il ne faudra pas dépasser collectivement dans chaque département pour éviter l'activation de mesures de réduction des apports d'azote de toute origine. Les résultats ont été présentés au comité régional nitrate présidé par le Préfet de région le 9 juillet 2015.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre de déclarants dans le département produisant ou épandant de l'azote dans le département	7 189	5 643	7 249	5 256	24 693
Part des déclarants de la PAC 2014 qui ont déclaré leurs flux d'azote	87,2 %	84,6 %	82,0 %	76,4 %	81,9 %
Part des surfaces déclarées à la PAC en 2014 associée à une déclaration de flux d'azote	90,0 %	89,2 %	87,4 %	80,8 %	87,3 %
Pression d'azote organique issu d'effluent d'élevage	111,1	109,7	109,3	108,9	109,9
Pression d'azote autres (minéral, organique autre, produits normés ou homologués)	59,6	67,0	78,6	72,2	69,3
<b>Pression d'azote total (= Valeur de référence)</b>	<b>170,7</b>	<b>176,6</b>	<b>187,9</b>	<b>181,1</b>	<b>179,1</b>

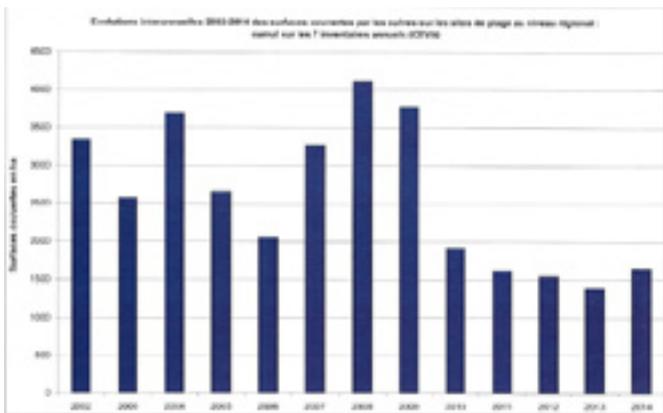
Les premiers projets de textes nationaux, décret et arrêté interministériel, qui devaient améliorer le fonctionnement du dispositif de surveillance en prenant en compte l'azote total épandu au lieu du seul azote organique, issu des effluents d'élevages, ont été soumis à la consultation publique en juin 2015 et n'ont pas été retenus en l'état. Ils ont nécessité de nouvelles concertations à l'automne 2015 dans le cadre d'un mandat spécifique confié au Préfet de région, le 15 octobre, par les ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture, le missionnant pour leur faire des propositions nouvelles à partir de l'expertise bretonne.

● **Un cadre contractuel au coeur de la poursuite du plan de lutte contre les algues vertes qui s'inscrit dans la durée**

A l'occasion du comité régional de suivi du plan algues vertes du 26 juin 2015, les responsables de la mission interministérielle ont présenté leur rapport qui salue la dynamique engagée et les résultats déjà atteints sur le volet préventif du plan gouvernemental 2010-2015 à travers les chartes de territoire.

Ils ont néanmoins constaté des marges de progrès pour pouvoir atteindre les objectifs environnementaux attendus en termes de réduction des échouages d'algues vertes. Ils ont formulé à ce titre plusieurs recommandations pour consolider les acquis du plan 2010-2015, poursuivre la dynamique de mobilisation locale sur 2016 tout en formulant des exigences précises quant aux conditions de poursuite d'un plan plus ambitieux au-delà de 2015.

Les principaux acteurs du plan algues vertes (COPIL régional, membres des cabinets du MEDDE et du MAAF, élus des baies et présidents des chambres d'agriculture) se sont rencontrés à Rennes le 24 septembre 2015, pour échanger et partager un bilan et une vision d'avenir pour la suite du plan après les conclusions de la mission interministérielle et dans un contexte de tendance à la baisse de l'intensité du phénomène d'échouage des algues vertes en volume et en surface et d'amélioration continue de la qualité de l'eau.



Faciliter l'adhésion des partenaires en organisant des réunions de travail en commun :

- AP 5ème PADN : 14 heures de réunion avec agriculteurs et environnementalistes pour aboutir à un consensus sur l'arrêté
- Remobilisation des agriculteurs pour adhérer aux objectifs du PLAV (algues vertes)

● **Un nouveau cadre pour la gouvernance, la planification, et les actions de reconquête de l'eau et des milieux aquatiques**

Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Loire Bretagne a été approuvé par le préfet coordonnateur de bassin en décembre 2015. Les services de l'État en région ont contribué à sa rédaction en s'assurant

Les ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement ont communiqué fin 2015 leurs instructions officielles au Préfet de région sur les conditions de conduite de la transition en 2016 vers un nouveau plan algues vertes 2017-2021, plus exigeant en termes de mobilisation du volet préventif agricole tourné vers des objectifs de résultats et de maîtrise de la dépense publique tout en étant plus ouvert en termes de gouvernance territoriale et d'association de la communauté scientifique.



notamment de la prise en compte des différents enjeux régionaux.

Ils participent à la rédaction et la mise en oeuvre du Plan Breton pour l'Eau, à l'émergence de la nouvelle gouvernance et des nouvelles modalités d'intervention dans le cadre de la politique de l'eau. L'ensemble de ces éléments a été pris en compte dans l'écriture du volet eau du CPER.

**APPROVISIONNEMENT DE PROXIMITÉ EN RESTAURATION COLLECTIVE**

**L'achat de proximité en restauration collective constitue une priorité nationale :**

*« Conscient de l'importance [des enjeux de la restauration collective pour l'agriculture], le Président de la République a fixé le cap : atteindre 40% de produits de proximité dans la restauration collective à l'horizon 2017.*

*Déclinant cette orientation, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a fait de l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles l'une des finalités de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation. »*

Zoom

chambres consulaires et collectivités territoriales vis-à-vis de leurs établissements concernés par la restauration collective.



De nombreuses actions ont été menées en 2015 tant par l'État que par les collectivités, dont notamment :

- La DRAAF et la DIRECCTE ont animé le 24 juin une table ronde régionale sur l'«approvisionnement de proximité de la restauration collective».

Par courrier du 2 décembre 2014, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a relayé cette priorité nationale en invitant les maires à favoriser l'achat de proximité, en s'inspirant notamment des leviers présentés dans le guide pratique national « Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective» - 3ème édition - novembre 2014.

La Bretagne témoigne d'une volonté locale de plus en plus affirmée de s'engager et de s'impliquer sur ce dossier qui se traduit par des actions de l'ensemble des acteurs : État,



- La préfecture de région a réuni le 8 décembre les principaux restaurants inter administratifs de Bretagne: échanges constructifs sur les freins et leviers de l'achat alimentaire local.

- En département, on note une forte mobilisation des préfectures notamment auprès des collectivités territoriales (conseil départemental et Association des Maires de France) pour promouvoir l'achat alimentaire de proximité.

- Depuis octobre 2014, le conseil départemental des Côtes d'Armor a déployé le portail « AGRILocal » dédié aux Circuits Courts et de Proximité.

- L'Association Initiative Bio Bretagne a été chargée de promouvoir les produits issus de l'agriculture biologique de proximité en restauration collective relevant de la fonction publique «État» et «Hospitalière».

En Bretagne, quelque 4 400 structures (publiques ou privées) consomment annuellement en restauration collective environ 178 millions de repas dont 60% concernent des structures publiques pour un budget annuel d'achat alimentaire dépassant les 210 millions d'euros. (1)

Chiffres clés

(1) Le coût moyen d'achat alimentaire d'un repas servi en restauration collective publique tous secteurs confondus est estimé à 2 euros, soit un budget annuel estimé à 213,6 millions d'euros (178 Millions de repas \* 60% \* 2 euros).

## CONTRÔLES

15 réunions pour améliorer la programmation et le déroulement des contrôles en agriculture, pour les rendre plus acceptables pour la profession agricole.

Chiffres clés

Ces séances de concertation mobilisent l'encadrement de l'État de manière importante, car les partenaires sont représentés à un haut niveau de responsabilité.

Le Préfet de région a rendu le 30 janvier 2015 le rapport de mission demandé par le ministre de l'agriculture en septembre 2014 pour «rendre les contrôles en agriculture plus efficaces et plus acceptables».



©Xavier Remongin/min.agri.fr

Organisé autour de neuf recommandations structurantes, le rapport insiste sur la nécessité de redonner du sens aux contrôles, dans une logique d'appropriation des enjeux sociétaux et pas exclusivement dans une logique de sanctions. D'autre part, la dimension humaine doit rester au cœur du dispositif afin d'assurer au mieux le bon déroulement des contrôles et garantir la protection et l'accompagnement tant du contrôleur que du contrôlé.

Nombre des recommandations bretonnes ont été reprises dans le rapport de la mission nationale, présidée par la députée Frédérique Massat, rendu le 19 mai 2015 puis décliné dans la circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2015.

Les projets de plans d'action départementaux sur les contrôles feront l'objet d'une première mise en application à partir de la campagne 2016. Le comité régional sur les contrôles s'est réuni début 2016 pour faire état de ces plans d'actions départementaux, présenter le bilan des contrôles sur la campagne 2015, dresser les perspectives sur 2016 et continuer d'explorer les voies d'amélioration et d'efficience possibles.

## REPÈRES BRETONS (sources 2013) :

34 700 exploitations agricoles  
12 200 contrôles administratifs (hors police judiciaire, emploi et travail)  
En moyenne : 1 contrôle tous les 2, 8 ans

30% des contrôles relèvent du domaine sanitaire  
28% des contrôles concernent le régime des aides publiques  
36% des contrôles portent sur l'environnement

### 2.3.3 Santé - Environnement

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2, cadre de référence de l'action en santé environnement en Bretagne pour les années 2011 à 2015, a été approuvé par le Préfet de région en août 2011 et mis en oeuvre par l'État et la Région. Les membres du réseau du PRSE se sont réunis au premier semestre 2015 pour en dresser le bilan, et formuler des recommandations pour la mise en oeuvre du PRSE 3.

L'évaluation finale du PRSE 2 a été conduite avec plusieurs objectifs :

- évaluer le niveau de réalisation des 37 actions du PRSE,
- estimer les effets prévus (réponse aux 12 objectifs prioritaires fixés) et non prévus du PRSE,
- questionner les modalités d'animation, d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi, d'articulation avec les autres plans, afin, le cas échéant, de les faire évoluer pour le PRSE 3, identifier, en 1ère approche, quels pourraient être les objectifs prioritaires du PRSE 3.

## Exemples d'actions de sensibilisation

- femmes enceintes,
- vendeurs de peintures pour orienter les familles vers les peintures contenant moins de produits chimiques
- agriculteurs en formant sur des systèmes alternatifs à l'usage de produits phytosanitaires en élevage bovin
- grand public en finançant une plaquette d'information sur les produits de l'environnement et leur impact sur la santé.

Zoom



©ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Le PRSE 3 se construira sur les bases des recommandations issues de l'évaluation finale, dans la continuité du PRSE 2, du PNSE 3 adopté en novembre 2014 et de l'état des lieux « Santé-Environnement en Bretagne » mis à jour par l'Observatoire régional de la santé (ORS) de Bretagne (consultable sur [www.prse-bretagne.fr](http://www.prse-bretagne.fr)).

Elles débouchent sur 6 recommandations dont les 2 premières sont prioritaires :

1. La prise en compte de l'environnement comme déterminant de la santé par l'ensemble des acteurs est à renforcer
2. L'objectif de réduction des inégalités en Santé-Environnement est à prioriser

3. La coordination des acteurs est à soutenir

4. La visibilité du PRSE est à accentuer auprès de l'ensemble des acteurs et du grand public

5. La prise en compte de l'urbanisme comme déterminant de la santé est à développer

6. La prise en compte des « nouvelles problématiques », telles que les champs électromagnétiques et les nanomatériaux, est à améliorer.

Les travaux débutent au 1er trimestre 2016 avec la mise en place d'ateliers auxquels est conviée toute structure dont l'activité touche à la thématique santé-environnement (associations, collectivités, entreprises....).

## 2.4 Simplifier et moderniser l'action publique

La réforme territoriale, issue de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, implique, même dans les régions non fusionnées, une réforme de l'administration territoriale de l'État selon 5 grands principes :

- Simplification ;

- Mise en cohérence de l'action de l'État sur le territoire ;
- Renforcement de la proximité ;
- Modernisation des méthodes de travail et réalisation d'économies ;
- Amélioration de l'équilibre entre les territoires.

### 2.4.1 Simplifier

#### EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE EN BRETAGNE

La participation de la Bretagne aux expérimentations de simplification des procédures environnementales a été actée par le Pacte d'Avenir pour la Bretagne.

##### 2.4.1.1 Des procédures simplifiées pour les porteurs de projets

Deux expérimentations en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), lancées en 2014 en Bretagne, se poursuivent : l'autorisation unique, entrée en vigueur le 1er juin 2014, concernant les parcs éoliens et les installations de méthanisation soumis à autorisation ICPE, et le certificat de projet, entré en vigueur le 1er septembre 2014, concernant les projets soumis à autorisation ou enregistrement ICPE, à l'exception des élevages.

Depuis début 2014, deux dossiers d'autorisation unique ont été déposés en 2014 dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ils concernent des projets éoliens. L'instruction de

ces deux dossiers, complétés en 2015, devrait s'achever début 2016.

- A ce jour, 17 demandes d'autorisation unique ont été déposées dont 3 concernent des installations de méthanisation et 14 des parcs éoliens

- 11 demandes, portant toutes sur des projets éoliens, ont donné lieu à la délivrance de certificat de projet

Chiffres clés



Enfin, après expérimentation dans d'autres régions, une nouvelle procédure de simplification a été mise en place en Bretagne en août 2015. Elle permet de délivrer une autorisation environnementale unique pour les projets soumis à la loi sur l'eau afin de simplifier les procédures sans diminuer le niveau de protection environnementale et donner une meilleure lisibilité et une stabilité juridique accrues pour le porteur de projet.

Pour les installations, ouvrages, travaux et activités (dits IOTA) soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, une procédure unique intégrée est donc désormais mise en oeuvre, qui conduit à une décision unique du préfet de département, et regroupe l'ensemble des décisions de l'État relevant du code de l'environnement (eau, réserves naturelles nationales, sites classés et espèces protégées) et du code forestier (défrichement).

#### 2.4.1.2 Des régimes d'autorisation simplifiés pour l'élevage

Dans le champ de l'élevage, le régime de l'enregistrement, régime d'autorisation simplifié, est entré en vigueur :

- début janvier 2014 pour les élevages porcins entre 450 et 2000 animaux,
- début octobre 2015 pour les élevages de volailles entre 30 000 et 40 000 places.

Ce régime permet de réduire les délais d'instruction de 12 à 5 mois et de remplacer l'enquête publique par une consultation dématérialisée tout en maintenant le même niveau de qualité.



©ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

- Au 14 octobre 2015, 59 dossiers ont été déposés en Bretagne dont 8 en Ille-et-Vilaine

Chiffres clés

Un budget de 50 000 € a, par ailleurs, été dégagé en 2015 pour faire avancer le projet de simplification des mises à jour de plans d'épandage inscrit dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne.

- application du principe « dites-le nous une fois » et allègement, à l'horizon 2017, des autres pièces du dossier d'épandage, sous réserve de validation par l'administration centrale de certaines évolutions réglementaires.

Le programme a été scindé en 2 phases :

- dématérialisation de la carte des surfaces agricoles épandables, à l'horizon 2016 ;

#### COMITÉS UNIQUES DE PROGRAMMATION (CUP)

Les sous-préfets référents participent aux comités uniques de programmation, mis en place à l'échelle des pays. Ces comités sont des lieux de mise en cohérence des stratégies

et d'optimisation des financements des différents partenaires au bénéfice des territoires.

#### DÉMATÉRIALISATION DU DÉDOUANEMENT

Grâce à la dématérialisation du dédouanement et aux méthodes et fonctionnement des services douaniers, **le délai moyen d'immobilisation des marchandises lors du passage en douane a été inférieur à 3 mn** en 2015.

- **65 entreprises rencontrées** pour des conseils personnalisés et la proposition d'outils de facilitation, simplification et réduction du coût du dédouanement
- **16 certificats d'Opérateur économique agréé (OEA)** : label européen qui distingue les entreprises jugées les plus fiables, après audit mené par la direction régionale des douanes (total Bretagne : 57 certifiés)

Chiffres clés



©Douanes

### Participation à l'Open de l'international organisé par BCI (Bretagne commerce international)

Zoom

6 juillet : pour la troisième année consécutive la douane a tenu un stand, animé des ateliers thématiques (sur l'OEA / la réduction des droits de douane / la protection contre les contrefaçons, en co-animation avec l'INPI) et assuré des entretiens individuels lors de cette manifestation dédiée à l'internationalisation des entreprises bretonnes et qui a attiré plus de 1000 participants.



©Directe Bretagne

## 2.4.2 Moderniser

Dans le cadre du Pacte d'Avenir, l'État et la Région ont mis en place la conférence régionale de modernisation publique. Celle-ci s'est réunie le 18 mai 2015 pour informer les acteurs socio-économiques des chantiers ouverts par l'administration et évoqués par ailleurs dans le présent rapport : rationalisation des contrôles, autorisation unique...

Cette réunion a aussi permis d'évoquer les chantiers mis en oeuvre par des institutions comme le RSI et l'URSSAF.

L'État a pour sa part engagé, au cours d'une série de séminaires, une réflexion en interne en confrontant ses pratiques avec les attentes des collectivités et en organisant la réponse aux demandes des acteurs de terrain. Des informations régulières sur les grands enjeux des politiques publiques sont diffusées aux sous-préfets d'arrondissement.



3

## ANNEXES



## 3.1 L'État en région

Aux termes de la charte de déconcentration, la circonscription régionale est l'échelon territorial :

1° De l'animation et de la coordination des politiques de l'État;

2° De la mise en oeuvre des politiques nationales et de l'Union européenne en matière d'emploi, d'innovation, de recherche, de culture, de statistiques publiques, de développement économique et social, et d'aménagement durable du territoire ;

3° De la coordination des actions de toute nature intéressant plusieurs départements de la région ;

4° De la conduite d'actions de modernisation des services déconcentrés dans les domaines de la simplification de leur activité administrative et de l'amélioration de leurs relations avec les usagers ;

5° De la définition du cadre stratégique de la politique immobilière des services déconcentrés de l'État.

La circonscription régionale constitue également un échelon de programmation et de répartition des crédits de l'État ainsi que de contractualisation des programmes pluriannuels entre l'État et les collectivités locales.

## 3.2 Les services de l'Etat en région

L'administration régionale de l'État en Bretagne est organisée autour des structures suivantes :

- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),

- la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF),

- la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE),

- la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS),

- la direction régionale des affaires culturelles (DRAC),

placées sous l'autorité du préfet de région,

et :

- le rectorat,

- la direction régionale des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille et Vilaine (DRFiP),

- l'agence Régionale de Santé (ARS),

- la direction interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest couvre la façade maritime de la Bretagne et des Pays de Loire. Lui sont rattachés 5 centres de sécurité des navires et 2 centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage. Elle intervient sous l'autorité des Préfets de régions concernés et sous l'autorité fonctionnelle du Préfet maritime et des Préfets de zone de son ressort.

- la direction régionale des douanes de Bretagne, rattachée à la direction interrégionale des douanes de Nantes

et qui exerce trois missions : la régulation des opérations de commerce international et le soutien à la compétitivité des entreprises, la lutte contre les grands trafics et la perception de recettes fiscales,

- la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de Loire (Grand-Ouest) qui anime et coordonne l'activité de 20 établissements pénitentiaires dont 7 en Bretagne et 12 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) recouvrant le ressort de 4 cours d'appel (Angers, Caen, Poitiers et Rennes) et dont quatre maillent le territoire breton (selon un découpage départemental).

A ces services s'ajoute un certain nombre d'agences ou d'établissements publics nationaux ayant une représentation territoriale ou qui concourent à la mise en oeuvre des politiques publiques au niveau territorial et dont la charte de déconcentration prévoit qu'ils conduisent leur action, sous la coordination du préfet, en cohérence avec celle des services déconcentrés des administrations civiles de l'État.

Sauf disposition législative contraire ou exception prévue par décret en Conseil d'État, la circonscription départementale, placée sous l'autorité du préfet de département, est l'échelon territorial de mise en oeuvre des politiques nationales et de l'Union européenne.

L'arrondissement est le cadre territorial de l'animation du développement local et de l'action administrative locale de l'État. Le sous-préfet d'arrondissement est le délégué du préfet de département dans l'arrondissement.

### 3.3 Les moyens humains

	Préfecture	DIRECCTE			DRAAF		DRAC	DREAL		DRJSCS	SPM	Autres	TOTAL
	307	134	155	Autres	206	215	224	217	207	124 (hors CTS)	129/333		
Eff plafond 2012	1086,0	152,8	382,0	6,0	631,1	377,1	114,3	2604,2	65,8	276,1	40,5		5735,9
Eff plafond 2013	1085,0	150,6	376,0	7,0	638,5	362,0	115,3	2496,8	65,8	268,5	40,0		5605,5
Eff plafond 2014	1062,0	150,6	368,0	7,0	637,4	352,5	110,5	2340,1	65,8	252,60	40,0		5386,5
Eff plafond 2015	1043,0	145,0	360,0	6,0	633,7	339,5	110,5	2275,2	65,8	247,30	26,0		5252,0
Eff plafond 2016													
Effectif réalisé au 31/12/2013	1042,3	150,6	368,0	7,0	648,5	364,1	106,6	2340,9	65,8	271,9	38,0		5403,7
Effectif réalisé au 31/12/2014	1023,3	142,4	369,4	6,8	642,6	358,8	111,9	2383,2	63,9	252,57	38		5392,89
Effectif réalisé au 31/12/2015													

Bilan à fin 2014 - (Bilan 2015 disponible à compter de fin février 2016)

### 3.4 Les grandes réformes institutionnelles

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi « MAPTAM »)
- La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi « NOTRe »)
- Le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration
- La revue des missions de l'État territorial (conseil des ministres du 22 juillet 2015) : 45 mesures déclinées selon 8 axes prioritaires à mettre en oeuvre d'ici la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016



## Rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne 2015

Document réalisé par le Secrétariat général pour les Affaires Régionales de l'État avec le concours des services régionaux de l'État en Bretagne

Préfecture d'Ille-et-Vilaine  
3 avenue de la Préfecture - 35 026 Rennes Cedex 9  
0821 80 30 35 - [www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne)



Préfet de Bretagne et  
d'Ille-et-Vilaine



@Bretagnegouv

[www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Préfet de la région Bretagne

**Directeur de la publication:**

Patrick STRZODA, Préfet de la région Bretagne

**Directrice de la rédaction:**

Cécile GUYADER

**Rédactrices:**

Brigitte SCHOEN & Michelle BEC

**Maquette:**

Service régional de la communication interministérielle

**Crédits photos (Première et dernière de couverture):**

Service régional de la communication interministérielle

DRAC Bretagne

Douanes

Ministère de l'Écologie et du Développement durable

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région Bretagne

